

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 13/12/18 s'est réuni le jeudi 20 décembre 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, **Adjoint**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem (à partir du point n° 4), Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamilia Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard (à partir du point n° 9), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohamed Mokeddem (du point n° 1 au point n° 3 inclus), Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon, Monsieur Thomas Guyard (du point n° 1 au point n° 8 inclus), Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Claude Couleau a donné pouvoir à Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Gérard Pillet, Madame Jocelyne Langmann a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Valérie Vernin a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier

SECRETARE :

Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Madame Rakotomanana.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ? Oui Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors, dans la délibération concernant les associations, j'avais évoqué la dénomination de la Maison des Associations, et en fait j'avais évoqué Jean Massé. Dans le compte-rendu, c'est Jean Massé qui est évoqué, qui est un peintre seine-et-marnais néo-impressionniste de Meaux, né à Meaux ; mais ce n'était pas lui que j'évoquais. C'était Jean Macé, grand pédagogue français de la fin du XIXème siècle, et créateur de la Ligue de l'Enseignement.

Madame Ravier : Il fallait épeler et ça aurait été mieux de le dire en séance.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 8 novembre 2018.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ? Non. Le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

4 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE L'ASTROLABE LE DIMANCHE

Monsieur Vogel : Vous savez que la Majorité municipale a fait de la culture une des priorités du mandat qui se décompose en deux aspects. Le premier, c'est le lancement d'un plan livres, qui s'est développé dans nos écoles à travers l'octroi de crédits supplémentaires pour l'achat de livres, et à travers toute la ville par l'installation de boîtes à livres – qui seront disposées à l'endroit où le public passe, ou bien où il y a des queues, des files d'attente (Conservatoire, Centre Social Montaignu, Centre Social des Mézereaux, Gymnase Lespiat, ancienne Direction des Affaires Culturelles, Parc de Breuil, Espace Saint Jean, entrée du Parc Faucigny Lucinge,

Jardin Botanique, Parc Stuttgart, Cinéma Les Variétés, Jardin Romain, Centre Les Sycomores, Parc Cité Lebon, Place de l'Ermitage, Centre Social Schuman et Jardin de la Mairie). Le deuxième aspect, c'est de rendre plus facilement accessibles les ressources de l'Astrolabe, donc de la Médiathèque. Vous savez que la Médiathèque contient une collection de 140 000 livres, revues, CD, DVD, jeux vidéo pour les enfants et de 21 500 ouvrages patrimoniaux, puisqu'il y a un service livres anciens qui se trouve au dernier étage. Donc, on a sur quatre niveaux des espaces aménagés, un niveau informatique et numérique performant, et puis des ateliers pour les enfants, des ateliers pour les adultes, donc toute une série d'activités qui ne demande pas mieux que d'être mis à disposition du public le plus large. Donc, nous avons dans un premier temps, sous la houlette de Gérard, négocié un élargissement des horaires, c'était la première étape. Et puis, seconde étape, et je remercie Gérard d'avoir mené les négociations, l'ouverture de la Médiathèque le dimanche. On ouvrira de 26 à 30 dimanches par an à compter du 13 janvier 2019 ; c'est-à-dire qu'on ouvrira pratiquement tous les dimanches sauf les jours fériés et les dimanches de vacances scolaires. La Médiathèque, le dimanche, sera ouverte de 14h00 à 18h00 sur une période comprise entre la Journée du Patrimoine et le weekend qui précède les épreuves du baccalauréat. Voilà l'ouverture, parce que c'est aussi beaucoup à destination des étudiants qui vont pouvoir travailler dans cet endroit. Ce qui signifie que le nombre d'heures d'ouverture de la Médiathèque passera de 35 à 39 heures hebdomadaires. Comment est-ce que cela a été réalisé ? Il y a eu une discussion, un groupe de travail, ça a été réalisé en plein accord avec le personnel de la Médiathèque qui a été consulté et qui travaillera sur la base du volontariat et selon un calendrier annuel qui a été prédéterminé avec les personnels. Je crois qu'on ne peut que se féliciter de cette mise à disposition à tous d'un patrimoine considérable, tout à fait en accord avec les gens qui travaillent – et qui sont donc libres le dimanche, par définition – et je remercie le personnel de la Médiathèque qui a accepté cette extension d'horaires et qui a su mettre en place une organisation efficace. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Evidemment, on est absolument favorable à ce que la Médiathèque ouvre davantage, et en particulier qu'elle ouvre le dimanche dans la mesure où, comme on le sait, beaucoup d'habitants à Melun font beaucoup de kilomètres pour aller travailler et ne peuvent pas rentrer dans des horaires le soir chez eux qui le permettent d'accéder à la Médiathèque, et c'est donc bienvenu que la Médiathèque ouvre le dimanche. Ce que je veux dire, c'est que, dans tous les services qu'on considère comme étant des services au public et qui relèvent en partie des services publics, c'est le cas de la Médiathèque, et bien ceux qui travaillent le dimanche sont compensés pour l'effort qu'ils font à la collectivité – que ce soit les gens qui travaillent dans la médecine, les gens qui travaillent chez les pompiers, les policiers, etc., ces gens-là ont des astreintes qui sont compensées par leurs conditions de travail. Alors, ce que je veux dire ici, c'est que j'ai bien lu la délibération, et j'ai vu que pour ce qui concernait les agents de la Médiathèque qui travailleraient le dimanche, ils auraient une compensation à la fois sous forme de récupération d'heures et une compensation qui s'élève à 100 euros de prime si j'ai bien lu. Or, une prime ce n'est pas du salaire, et vous le savez tous. C'est-à-dire qu'une prime n'entre pas ensuite ne compte dans le décompte pour la retraite. D'autre part, une prime, on peut la retirer parce qu'elle ne correspond pas à une évaluation pérenne. Elle est ponctuelle. Or, ici, il n'est rien dit des vacataires, et du sort de ces vacataires et de la manière dont ils seront payés en travaillant le dimanche. Donc première question : comment vont être rémunérés ces vacataires ? Et personnellement, je ne peux que regretter que l'extension de la Médiathèque donne lieu à l'embauche de gens qui sont en contrat précaire ; j'aurais préféré que la Ville embauche des

agents municipaux comme elle a su embaucher des policiers municipaux, parce que ce genre de service que la Ville rend à sa population sont des services qui sont essentiels pour la cohésion sociale, qui sont indispensables pour redistribuer un minimum de service à un ensemble de population qui, autrement, n'aurait pas accès à ces services-là. Donc ça déjà, moi, je trouve que c'est un choix politique : vous préférez recruter des policiers municipaux plutôt que de recruter du personnel municipal qui vous permettrait d'ouvrir la Médiathèque dans les meilleures conditions du monde pour le personnel qui travaille – meilleures conditions du monde, enfin, dans les meilleures conditions qu'on leur permet maintenant. Et j'ai une autre remarque, Monsieur Vogel, si vous voulez bien m'écouter.

Monsieur Vogel : Je vous écoute, je vous écoute.

Madame Monville De Cecco : C'est que récemment, en Conseil Communautaire, nous avons délibéré sur le fait que maintenant une part de la rémunération des agents municipaux, une part de la rémunération des fonctionnaires territoriaux, se fera sur la base d'une note, d'une évaluation, et donc se fera au mérite, ce qui est totalement contradictoire avec la loi de 1945 qui institue l'esprit de fonctionnariat et qui veut que les fonctionnaires obéissent d'abord à l'intérêt général, et ensuite, éventuellement, à la hiérarchie qui les emploie. Mais ils sont au service de l'Etat. Ils sont au service de l'ensemble des citoyens. Et en rémunérant pour partie les fonctionnaires au mérite, on introduit, dans la relation entre l'Etat et ceux qui travaillent pour lui, une relation qui n'existait pas avant, une disparité qui n'existait pas avant, et qui fait que les fonctionnaires sont en partie obligés de faire ce qu'on leur demande y compris quand ils pensent que ce n'est pas conforme avec l'intérêt général. Là, vous nous dites que c'est sur la base du volontariat. Oui, c'est sur la base du volontariat. Mais est-ce que ce volontariat va compter ensuite dans le mérite que vous allez attribuer à tel ou tel pour lui permettre de progresser dans sa carrière ? Là aussi, c'est une question qu'on peut se poser. Donc, je termine. Je suis ravie que la Médiathèque ouvre, mais je suis défavorable aux conditions de travail qui sont faites, ici, aux vacataires, parce que vous encouragez le précaire, vous encouragez des situations où les gens n'ont pas de CDI ni de moyens de se projeter dans l'avenir. Et ensuite, je voudrais savoir combien ces gens sont volontaires dans un système où, au fond, ils ont tout intérêt à être volontaires s'ils veulent pouvoir avoir de l'avancement et gagner mieux leur vie alors qu'avant c'était au vieillissement, au grade, un système qui ne leur imposait pas d'obéir à des ordres qu'ils pouvaient trouver illégitimes, comme d'avoir à travailler le dimanche.

Monsieur Vogel : Bien. D'autres observations ? Puis je vais répondre globalement. Donc, première réponse par rapport au ressenti de la population des employés municipaux, il faut que vous sachiez que le comité technique a donné un avis unanime à l'ouverture du dimanche ; il n'y a pas d'arrière-pensée, de coup fourré. Je voudrais répondre sur la réglementation, là : les astreintes non plus ne rentrent pas dans le salaire, pas plus que les primes. Et c'est normal d'ailleurs, dans notre cas, puisque c'est tournant, tout le monde va pouvoir y participer, donc c'est le seul moyen de tenir compte de cette intermittence. Ensuite, vous parlez des vacataires. Les vacataires, c'est 5 personnes sur les 15. Et moi, je ne suis absolument pas d'accord avec vous : c'est une très bonne chose qu'il puisse y avoir des vacataires, pourquoi ? Qui sont ces vacataires ? Ce sont nos étudiants. Les étudiants de la fac qui commencent à mettre le pied à l'étrier, qui ont un boulot, qui viennent justement s'occuper des livres parce qu'ils sont plutôt ouverts à cette activité, et donc c'est idéal que nous ayons 5 vacataires sur les 15 personnes qui font tourner la boutique. Enfin, votre dernière observation, c'est le RIFSEEP. Le RIFSEEP, c'est la loi, ce n'est pas Melun. Donc, encore une fois, adressez-vous au Président de la République, au Premier Ministre, écrivez-lui une lettre, vous n'êtes pas d'accord. Et

moi, je ne suis pas d'accord avec votre désaccord parce que je trouve que c'est une excellente chose de récompenser ceux qui font plus, la performance. Il y a déjà une rémunération de base. Et la performance, et bien, ceux qui travaillent plus gagneront plus. Et c'est très bien. Parce que vous dites, « on va rémunérer plus au vieillissement », et ben dis donc, ça, c'est un critère motivant. Heureusement que ce n'est pas vous qui organisez le tout, parce que déjà que notre productivité, la productivité nationale est faible, comparée à celle de nos concurrents, avec une prime au vieillissement, on va loin. Mais enfin, on est d'accord, hein Gérard ? Au vieillissement, on va gagner plus. Franchement, je retiens une chose de votre intervention, c'est que vous êtes d'accord sur le principe, ça, vous l'avez souligné au début, et que c'est une bonne chose. Et je pense que ce plan livres est très important, parce qu'il manque, à nos jeunes comme à nos vieux, la structuration. Les gens lisent de moins en moins, et les jeunes lisent encore moins que les vieux. Il faut absolument remettre les gens à la lecture. C'est un moyen de réussite. C'est un moyen de promotion sociale. Si Melun montre l'exemple dans ce domaine, je crois que c'est une bonne chose, et que c'est incriticuable. Voilà. Oui, Henri.

Monsieur Mellier : Je voulais juste dire, mais vous l'avez dit, et je crois qu'il faut préciser : au comité technique, il y a des représentants syndicaux qui viennent d'ailleurs d'être élus ou réélus. Les deux syndicats qui sont représentés, c'est la CFDT et c'est l'UNSA. Pour les avoir pratiqués pendant des années, je ne pense pas que ces syndicats, notamment la CFDT, soient un syndicat antisocial qui ne comprenne pas les problèmes des catégories. Ca dépend, mais en tout cas ils sont représentatifs du personnel de la Ville de Melun et assez largement, pour avoir présidé le bureau de vote et surveillé les résultats. Je pense quand même que vous devriez faire attention parce que ça veut dire qu'aujourd'hui la moitié des personnels de Melun a fait confiance à ces représentants syndicaux et il faut respecter cela je pense. Ils ont été consultés, ils ont donné leur avis, et comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est un avis favorable. Et tout ça est le résultat d'une négociation également, une négociation avec les personnels, et Dieu sait que ce n'est pas facile. Il faut aussi souligner ça. Ca a été un combat. Cela fait longtemps que la Majorité municipale souhaite que la Médiathèque soit ouverte plus largement. L'accord n'a pas été fait tout de suite parce qu'il y avait des points de désaccord.

Monsieur Vogel : Et je pense qu'on peut remercier Gérard d'avoir négocié, on peut l'applaudir.

Monsieur Mellier : Oui, tout à fait. On peut remercier les négociateurs parce que ce n'est pas facile. Le dernier point, c'est que vous avez dit quelque chose qui n'est pas exact dans la délibération : la catégorie A n'est pas payée, eux ils récupèrent cette heure parce que c'est la règle. C'est un signe aussi important. Ils ne sont pas payés, mais ils vont quand même faire le travail, cela fait partie de leurs missions de service public, et je pense qu'ils ont un grand sens du service public. Donc ils vont le faire, en récupérant des heures, mais pour eux, c'est une autre manière d'organiser leur vie. Quant au reste du débat sur le statut de la Fonction Publique, on ne va pas se lancer là-dedans ce soir, ce n'est pas le débat. Mais sincèrement, je pense, pour avoir fait partie et avec honneur de cette Fonction Publique pendant des années, que les choses ont beaucoup évolué, et que là vous n'êtes pas, ma chère Bénédicte, au point du jour sur l'évolution de la Fonction Publique, qu'elle soit Territoriale ou Hospitalière, ce qu'on demande, ce n'est pas le statu quo de 1945, sûrement pas. Depuis des années, tous les fonctionnaires, et j'en ai côtoyé beaucoup, demandent la modernité du service public et qu'on réponde aux attentes des habitants et des usagers et dans tous les domaines. Il y a l'esprit du service public, il y a les conditions d'exercer du service public, il n'y a pas que la rémunération dans le service public. Il y a les conditions de travail, la manière dont on perçoit les gens, la manière dont on encourage ceux qui sont bons et dont on sanctionne ceux qui sont

mauvais, ça fait partie de la manière de gérer et de manager le service public, voilà ce que je voulais dire.

Monsieur Vogel : Bien, je propose qu'on passe au vote. Ah non, vous voulez répondre ? Allez-y.

Madame Monville De Cecco : Je vais vous répondre à tous les deux parce que vous êtes quand même assez mal placés pour donner des leçons sur le service public. Le service public ne s'est jamais aussi mal porté en France qu'aujourd'hui. Ça fait des années que vous nous dites que le service public on doit l'améliorer, que le service public on doit améliorer sa performance, que le service public ceci, que le service public cela. Ce qu'on voit, c'est que le service public hospitalier ne s'est jamais aussi mal porté. Il y a encore eu récemment dans Le Monde une tribune d'une professeure de Paris qui alerte sur l'état de son hôpital, de son service. On sait très bien que ce n'est pas vrai ce que vous dites. Donc il faut arrêter. En recrutant 5 vacataires, ce que vous faites, c'est que vous encouragez le précaire. Et quand vous me dites que c'est très bien, ce sont des étudiants qui travaillent, bah non, ce n'est pas très bien des étudiants qui travaillent. On ne peut pas tellement se satisfaire du fait qu'il y ait des étudiants qui travaillent. Même si je suis d'accord avec vous, ceux qui vont travailler le dimanche dans une médiathèque, ils ont bien plus de chance que ceux qui travaillent à Mac Do ou que ceux qui travaillent aux Galeries Lafayette à faire les cadeaux de Noël. Je suis d'accord avec vous, la Médiathèque de Melun, ça va être vachement plus sympa. Mais il n'empêche que ce système à l'intérieur duquel on encourage ça plutôt que de permettre à des gens d'avoir du boulot qui sont des vrais boulots, où on est payé correctement et où on peut se projeter dans l'avenir et louer un appart, c'est ça que moi je dis. Et quand vous me dites aujourd'hui, l'avancement à l'ancienneté.... Mais l'avancement à l'ancienneté, il a du sens ! Comment pouvez-vous, ici, soutenir aujourd'hui que les gens qui vieillissent n'ont pas davantage d'expérience, n'apportent pas autre chose à un service ? Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec cette vision du monde. Alors, je suis ravie que la Médiathèque ouvre, mais je trouve que les conditions dans lesquelles elle ouvre, par contre, vont dans le mauvais sens.

Monsieur Vogel : OK, on a compris. On passe au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour ? Tous les autres, mais c'est bien de le montrer. C'est un vote qui a du sens.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'ouverture de la Médiathèque les dimanches après-midis de 14 h 00 à 18 h 00 hors période de vacances scolaires et hors week-ends fériés.

APPROUVE l'extension des horaires d'ouverture hebdomadaire de la médiathèque de 35 à 39 heures.

DECIDE que, pour chaque dimanche travaillé sur la base du volontariat et selon un calendrier annuel fixé à l'avance, les agents de catégorie A récupèrent 7 h et les agents de catégorie B et C perçoivent une indemnité forfaitaire nette de 100 euros.

DECIDE que les agents de catégorie B et C peuvent opter pour la récupération en lieu et place du paiement de l'après-midi travaillée les dimanches.

DECIDE que pour les missions particulières nécessitant un temps de présence limité à 1 h de travail au plus, avant 14 h 00 et/ou après 18 h 00, les agents peuvent récupérer 1 h 45.

DECIDE de recruter 5 vacataires rémunérés au SMIC pour assurer avec les agents habituels de la Médiathèque le bon fonctionnement de la structure le dimanche.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019 chapitre 012.

5 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur Vogel : Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités des Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal et de les maintenir aux montants de 2015, 2016, 2017 et 2018 aux conditions prévues dans la présente délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : C'est plutôt une question d'information. Quel est le résultat pour la Ville de ces enquêtes ?

Monsieur Vogel : D'abord c'est obligatoire, et ensuite ça permet d'avoir une photographie du nombre d'habitants plus régulière que ce dont on disposait auparavant, ce qui est important pour calculer les seuils dans lesquels nous nous trouvons, etc.

Monsieur Mellier : Et d'ajuster la DGF, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : C'est très important d'ajuster la DGF. Avant c'était tous les dix ans seulement le recensement. Voilà. Je propose qu'on passe au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les indemnités des 11 Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal recrutés par le Maire suivant les tarifs ci-dessus :

Agents recenseurs :

Feuille de logement	1,10 €
Bulletin individuel	1,90 €
Dossier d'adresse collective	1,10 €
Formation (par séance)	20,00 €
Indemnité forfaitaire pour l'ensemble de la mission	130,00 €

Coordonnateur Communal :

Feuille de logement	0,35 €
Bulletin individuel	0,35 €

Feuille de logement non enquêté	0,35 €
Fiche d'adresse non enquêté	0,35 €
Dossier d'adresse collective	0,35 €
Formation (par séance)	20,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives relatives au recensement de la population et concernant la collecte de renseignements contrôlée par l'INSEE, en 2019.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 – article 64131 du Budget Primitif 2019.

6 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2017.03.8.35 DU 23 MARS 2017

Monsieur Millet : Il s'agit d'abroger une délibération prise le 23 mars 2017, qui actait la vente à un acheteur, qui s'était manifesté auprès de la Ville, d'un appartement situé avenue Pompidou. Pour des raisons personnelles, cet acheteur renonce et nous a fait savoir qu'il renonçait à cet achat. Donc il s'agit de prendre acte de cette renonciation et de décider de remettre en vente l'appartement numéro 4 situé au 30 avenue Pompidou. Je précise que nous avons déjà un nouvel acheteur.

Monsieur Vogel : Très bien. Pas de questions ? On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2017.03.8.35 en date du 23 mars 2017 autorisant la cession de l'appartement à Monsieur Mofok Zeghoudi.

DECIDE de remettre en vente l'appartement n° 04 situé au 30 avenue Georges Pompidou.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Mofok Zeghoudi.

7 - ACQUISITION D'UN GARAGE ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AS N° 289 ET D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AS N° 246 SIS PASSAGE LEBARBIER AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Millet : Il ne s'agit pas d'une vente, mais d'une acquisition. Il y a, pour ceux qui fréquentent le parking Lebarbier, au bout du parking en allant vers la rue Bancel, deux garages, dont l'un appartient déjà à la Ville de Melun. L'autre garage n'appartient pas à la Ville de Melun. Et, sur la parcelle qui est entretenue et utilisée par la Ville, une petite parcelle

qui n'appartient pas non plus à la Ville. Le propriétaire de ce garage et de la petite parcelle en question, qui elle se trouve tout près de la rue Bancel, a proposé à la Ville d'acheter le garage pour la somme de 18 000 euros. Après négociations, le prix de vente incluant le garage mais aussi la parcelle a été fixé à 15 000 euros. Il est proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition du garage et de la parcelle en question, dont vous avez les numéros dans la délibération au niveau du cadastre.

Monsieur Vogel : Bien, pas de questions ? Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : En fait, ce que vous entendez faire là, c'est de rassembler les trois parcelles, d'après ce que j'ai compris, une qui nous appartient et deux que vous entendez acheter. J'imagine que si vous les réunissez, c'est que vous avez une intention, et donc j'aimerais connaître cette intention, parce que vue l'accélération de la densification de Melun, qui est vraiment impressionnante – et j'ai déjà eu l'occasion de vous dire ce que j'en pensais en Conseil Communautaire – vous avez encore éradiqué je ne sais combien d'arbres du côté de la rue des Fabriques, pour ne rien dire de ce qui s'est passé au rond-point de l'Almont. Enfin, il a des immeubles qui poussent dans tous les coins, tous les recoins ; même dans les recoins les plus recoins, tout à coup il y a un immeuble qui pousse. Donc on a bien compris que derrière il y avait une logique purement financière, mais là j'aimerais savoir ce que vous avez l'intention de faire. Parce que, si tous les espaces qui nous permettent d'avoir de la lumière, qui nous permettent de respirer, qui nous permettent d'avoir des arbres, disparaissent progressivement de la Ville de Melun, je pense que la qualité de vie des gens à Melun dans dix ans sera assez terrible. Donc voilà, je voudrais savoir ce que vous allez faire.

Monsieur Millet : Eh bien, Madame Monville De Cecco, en l'occurrence, l'essentiel de l'espace est déjà bâti puisqu'il y a des garages dessus. Donc, même s'il y avait un projet immobilier dans ce secteur, ça ne changerait rien au sujet. Par ailleurs, je vous rappelle que vos amis écologistes, je crois que vous l'êtes toujours, ont fait voter, en particulier par Madame Duflot, un amendement qui a supprimé le coefficient d'occupation des sols, suppression de cet amendement qui entraîne effectivement, quelques fois contre notre volonté, la densification de Melun a un niveau supérieur que celui que nous aurions souhaité. Mais nous sommes tenus par l'application de la loi, présentée par une de vos amis politiques – tout au moins à l'époque – et votée par les gens de votre sensibilité, alors n'ayez pas un double langage.

Madame Monville De Cecco : Vous n'êtes absolument pas obligés de vendre ce que vous vendez, c'est absolument faux. Vous n'êtes pas obligés d'acheter aujourd'hui les deux terrains que vous achetez, c'est faux aussi. Ne dites pas des contre-vérités. Ce n'est pas la Loi Duflot qui vous oblige à supprimer un jardin rue des Fabriques ou à enlever le petit bois qu'il y avait en bas de l'Almont. Vous le faites parce que vous générez de la capacité d'endettement, que vous générez de quoi investir, et vous le faites parce que vous vendez la Ville, vous bradez la Ville à des bétonneurs, à des autoroutiers. Et non seulement vous le faites dedans, mais vous le faites dehors. Parce qu'à l'extérieur de Melun, vous construisez partout et vous détruisez la nature partout. Moi je vous dis que c'est un projet d'aménagement du territoire.

Monsieur Millet : Les maires voisins vont être ravis d'apprendre que nous construisons sur leurs communes. Je crois qu'on a déjà assez à s'occuper de Melun pour ne pas s'occuper de ce qui se construit ailleurs, qui est conforme au PLU. Et je l'inscris en faux contre votre affirmation, comme quoi la Loi Duflot n'a pas de conséquence. Elle a la conséquence que là où on aurait pu maintenir une maison individuelle avec un jardin, si le terrain est

suffisamment grand, et si on n'a pas eu la possibilité à une époque de protéger le jardin – ce qu'on a fait à beaucoup d'endroits et qui évite un certain nombre de problèmes du type de ceux que vous soulignez – on est tenu d'appliquer la Loi Duflot. Et quand la PLU a été appliqué, la régulation de la densification était faite par le coefficient d'occupation des sols. Si on le supprime, mais vous pouvez hocher la tête, allez vérifier auprès de n'importe quel juriste, il vous le dira. Seulement vous avez la science infuse. Et d'autant plus...

Madame Monville De Cecco : Non je n'ai pas la science infuse. Je suis écologiste, comme vous le disiez tout à l'heure, et je pense que le projet d'aménagement du territoire que vous avez en tête, et quand je parle, je parle bien des terres de Melun, parce que quand on parle de l'Ecoquartier, on parle bien de Melun, quand on parle de ce qui est en train de se préparer sur la Butte de Beauregard, on parle de Melun, quand on parle de la rénovation urbaine à Schuman, on parle de Melun, et tout ça, c'est un projet que vous avez. Et ce projet d'attacher Melun à cette mégapole parisienne est un projet qui va détruire la nature environnante. Et vous n'êtes pas les seuls dans ce projet-là, il y a les villes alentour. Aujourd'hui, il y a une continuité urbaine entre Melun, Vert Saint Denis, Cesson, etc. Et vous allez amplifier ça dans l'avenir. Et vous allez à rebours de ce qu'il faudrait faire étant donné le réchauffement climatique et le dérèglement climatique.

Monsieur Millet : Mais madame, c'est la loi.

Madame Monville De Cecco : Mais vous pourriez ne pas le faire, et vous la faites. Vous pourriez faire en sorte que l'aménageur n'occupe pas la totalité du sol, or vous ne mettez pas de contraintes qui permettraient de sauvegarder la nature à Melun. Et vous avez fait des choix d'aménagement du territoire qui détruisent la nature à Melun.

Monsieur Vogel : Bien.

Monsieur Millet : C'est votre point de vue. Il est tellement excessif qu'il en est ridicule, mais enfin bon.

Madame Monville De Cecco : Je suis même là parce que je défends ce point de vue. Si j'ai été élue dans ce Conseil Municipal, c'est justement parce que je défendais ce point de vue. Au moins, je continue à défendre la même chose. Moi, je ne change pas d'idée, monsieur.

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco, arrêtez d'énervé Gérard, parce que là. Allez, on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de Monsieur Gilles Jalbert, les parcelles cadastrées section AS n° 289 et AS n° 246, au prix de 15 000 euros.

DESIGNE Maître Eric Truffet, Notaire à Melun, 3 boulevard Gambetta, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Gilles Jalbert.

DIT que les crédits relatifs à l'acquisition sont inscrits au Budget prévisionnel 2019.

8 - ADHESION DE LA VILLE DE MELUN AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT POUR L'ANNEE 2019

Madame Grange : Je rappelle que chaque année nous avons un rapport sur l'égalité femmes / hommes devant le Conseil Municipal. Le contenu de ce document revêt un caractère réglementaire ; il doit tout d'abord faire état de la politique Ressources Humaines dans la Collectivité en matière d'égalité professionnelle (politique interne à la Collectivité) mais également proposer une présentation des politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité femmes/hommes. La Région Ile-de-France bénéficie sur son secteur de la structure qui conviendrait pour nous aider à promouvoir l'égalité femmes / hommes. Il s'agit du Centre Hubertine Auclert, centre francilien constitué en association. Nous vous en avons parlé à plusieurs reprises lors de la présentation annuelle du rapport. Nous jugeons que ça pourrait être une aide particulièrement intéressante pour nous, puisqu'en ce qui concerne les collectivités territoriales, l'adhésion permet d'acter l'engagement politique de la Ville en matière d'égalité ; Un accompagnement personnalisé ; Un accompagnement thématique renforcé sur les thématiques de l'éducation à l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes ; de promouvoir les bonnes pratiques en interne, d'identifier des initiatives innovantes et de partager les expériences entre pairs ; nous pourrions bénéficier aussi d'une campagne de communication ; nous pourrions emprunter régulièrement des expositions. Donc vraiment cela nous paraît positif et important de se rapprocher d'eux. Vous avez le coût de l'adhésion : 1 500 euros. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion.

Monsieur Vogel : OK. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Non, je voudrais juste dire que c'est très bien, que je me félicite de cela. Effectivement, comme l'a rappelé Madame Grange, cela fait plusieurs fois qu'on en parle ici, et au moins à chaque fois qu'on a le rapport sur l'égalité hommes / femmes à Melun. C'est très bien. Je voudrais aussi dire que le Centre Hubertine Auclert organise des formations à destination des élus entre autre chose, mais aussi à destination des fonctionnaires territoriaux. Et pour l'avoir fréquenté, et avoir eu en mains leur production, puisque c'est un centre qui produit et concentre beaucoup de données, et qui permet d'avoir une approche du phénomène qui soit une approche la plus objective possible, et donc qui permette ensuite de prendre des décisions qui vont vraiment dans le sens de la résolution des difficultés que peuvent rencontrer les femmes – après on sait bien que les politiques d'austérité font qu'il n'y a pas toujours l'argent qui va derrière. En tout cas, c'est une belle chose, bravo Madame Grange d'avoir mené ça jusqu'au bout parce que c'est bien que la Ville adhère à ça.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Melun au CENTRE HUBERTINE AUCLERT pour l'année 2019.

DECIDE de verser 1500 € comme montant annuel de cotisation.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2019 sur la nature 6281.

9 - SOUTIEN DE LA VILLE DE MELUN À L'APPEL DES 100 'NOUS VOULONS DES COQUELICOTS' POUR L'ARRÊT DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE

Madame Grange : Je suppose que tout le monde a entendu parler de ce mouvement qui se réunit mensuellement Place Saint Jean, mais ailleurs aussi en France. C'est un appel citoyen qui a été lancé en septembre dernier et signé par des personnalités engagées dans le domaine environnemental ou médical mais aussi des citoyens anonymes qui rappellent l'urgence à agir en matière environnementale. L'appel des 100 entend se fixer comme objectif de rassembler 5 millions de signatures en deux ans, notamment grâce à un site internet dédié à cette cause, vous en avez la référence. Je vais vous lire cet appel, assez rapidement :

« Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots! Rendez-nous la beauté du monde ! Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection.

Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France.

Assez de discours, des actes. »

La Ville de Melun, consciente de la fragilité des équilibres écologiques et de la perte de la biodiversité locale comme globale, est engagée depuis plusieurs années dans la protection de la biodiversité et de la préservation de l'eau, notamment à travers une démarche volontariste qui s'est concrétisée à travers la signature de la charte Aquil'Bré pour la préservation de la nappe du Champigny, son programme d'Agenda 21 local, la gestion des principaux espaces publics sans pesticides, ou encore l'usage de la lutte biologique dans la gestion des serres municipales. Face aux risques d'une exposition aux pesticides qui pèsent sur la santé des populations et du maintien de la biodiversité, la ville de Melun souhaite soutenir l'appel des 100. Nous vous demandons donc d'approuver l'appel des 100.

Monsieur Vogel : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Moi, je suis tout à fait favorable à ce que le plus grand nombre puisse signer cet appel. Je suis moi-même signataire, et l'organisme dont je suis responsable l'est aussi. Toutefois, je me pose la question de la sincérité. Non pas de la sincérité des élus qui personnellement s'impliquent, et des services qui s'impliquent dans la préservation de la biodiversité, mais dans la sincérité de la politique de la commune et de la CAMVS. Pourquoi ? Je prends un exemple tout simple. Le museum a réalisé une étude sur Melun préalable à l'urbanisation. Et elle citait, dans les espèces présentes, le pic épeichette – c'est un tout petit pic, beaucoup plus petit que le pivert, mais il est sur la liste rouge des espèces menacées d'Ile-de-France dans la catégorie la plus menacée. Or, quasiment toute la zone de son habitat à Melun a été rasée. C'est là où je parle de sincérité de la politique melunaise. Le constat, les chiffres, le disent très bien. La totalité des surfaces, depuis le début de ce mandat, qui a été urbanisée – c'est-à-dire des surfaces agricoles, boisées ou des friches naturelles – représentent 10 % de la surface de la commune, enfin 9.8 %. C'est énorme. Et je ne compte pas les travaux qui se déroulent actuellement au nord de Melun, et la totale urbanisation de la Butte de Beauregard, je ne prends en total que les surfaces qui ont été décidées en Conseil Municipal (je ne l'ai pas inventé, j'ai bêtement repris les délibérations). Et là je dis, mais quel est le niveau de sincérité ? Effectivement oui, si on avait une politique globale sincère, on agirait sur tous les éléments de la politique, et donc sur la préservation de l'existant en matière agricole, boisée, ou naturelle. Là nous avons effectivement des politiques intéressantes, mais parcellaires. Et le résultat final peut être relativement grave. Parce qu'effectivement, la Ville de Melun, en termes de biodiversité, elle risque fort bien d'avoir perdu une quarantaine d'espèces en sept à huit ans, ce qui, en Ile-de-France, est grave. Melun, ayant un aspect d'avoir des zones boisées en périphérie de zones agricoles, est un endroit qui accueillait beaucoup d'espèces très intéressantes et qui se trouvent sur la liste des espèces devant être protégées. Là, effectivement, moi je dis « Etes-vous sincères ? » Et si vous l'êtes, pourquoi ne menez-vous pas une politique de préservation des espaces naturels d'intérêt régional et national ? Pourquoi faut-il absolument urbaniser les parcelles qui sont encore naturelles sur Melun ? Je ne vois pas de nécessité absolue sur Melun. Donc là-dessus j'attends une réponse : êtes-vous sincères ou pas ? Si vous êtes sincères, pourquoi ne préservez-vous pas les zones naturelles ?

Monsieur Mellier : Moi je voudrais dire quelque chose qui me surprend, Monsieur Bourquard. Ça fait dix fois que vous nous dites qu'on urbanise la totalité de la Butte de Beauregard, de la Plaine de Montaigu, etc. Mais savez-vous la surface de tout ça ? Connaissez-vous la surface entière de tout ça ? 137 hectares. Dans la convention d'aménagement, c'est 37 hectares qui sont urbanisables. Tout le reste, ça fait des années qu'on vous le dit, mais vous ne voulez pas entendre. C'est pire que d'autres. Ça fait des années qu'on vous dit que les bois resteront. Ce n'est pas normal de dire des choses comme ça. Quant aux deux grands poumons verts de Melun où il y a encore des piverts, pardonnez-moi de vous le dire...

Monsieur Vogel : Là, c'est des pics rouges.

Monsieur Mellier : Oui, des pics rouges, peu importe. Et bien vous ne devez pas vous promener souvent, ni dans le Parc de Breuil, ni dans le Parc de Faucigny Lucinge, mais je ne vous le reproche pas, mais enfin quand même. Et puis, pour votre serviteur qui habite aux bords de l'Almont, je peux vous dire que des espèces, il y en a pas mal, il y en a même qui ont réapparu ces dernières années. On a une héronnière, par exemple, moi je la vois tous les jours, et je ne l'avais pas vu depuis, ça fait quand même bien vingt ans que j'habite là, donc il ne faut quand même pas dire n'importe quoi. Il y a eu, sous votre autorité Marie-Hélène, un guide pour les oiseaux etc. C'est dommage qu'on ne l'ait pas là aujourd'hui, parce qu'on

aurait vu ce qui aurait été dit, parce que c'est un guide qui était très bien fait sur la faune et la flore à Melun. Je n'ai pas vu, ou alors je ne dois pas avoir de bons yeux, mais je n'y ai pas lu que quarante espèces allaient disparaître. Là je crois que vous avez une vision de Melun qui n'est pas la bonne, et je vous le dirai tout à l'heure quand on parlera de la CAMVS, parce que le moins qu'on puisse dire, c'est que vous ne connaissez pas le territoire. Quand je vous dirai la réalité du territoire de la CAMVS quand je ferai le rapport tout à l'heure, alors vous allez être surpris. Il y a quand même des gens qui sont là. Il y a des géographes qui sont là. Il y a des gens qui travaillent depuis des années sur le SCOT de la CAMVS, on en reparlera tout à l'heure. Alors il ne faut pas dire n'importe quoi pour affoler tout le monde, et pour faire penser que Melun ça va être Melun béton, qu'il n'y aura plus un arbre dans Melun, qu'il n'y aura plus un oiseau dans Melun, qu'il n'y aura plus un poisson dans l'Almont. Tout ça, c'est du déraisonnable total. Moi, je veux bien que vous croyiez, et vous avez raison d'y croire à l'écologie – moi j'y crois -- et à la nature, et Dieu sait si la nature est importante, mais ça ne peut pas aller en jouant les alarmistes et les pompiers pyromanes.

Monsieur Vogel : Voilà, très bien. Oui, Monsieur Bourquard, rapidement.

Monsieur Bourquard : Oh, rapidement ! Monsieur Mellier, je n'invente rien, ce sont les chiffres des délibérations municipales. Je vous communiquerai le tableau pour chaque parcelle avec les surfaces, et la totalité des surfaces. Comme ça vous pourrez en prendre connaissance, parce qu'effectivement vous pensez que je ne l'ai pas fait ce travail, rassurez-vous, je fais toujours un travail exploratoire avant de me prononcer. Deuxième chose, Monsieur Mellier, justement, j'ai déjà félicité Madame Grange pour le travail qui a été fait sur le petit annuaire de la biodiversité. J'étais d'ailleurs à la sortie de présentation de cet annuaire, et je ne crois pas vous y avoir vu, vous étiez peut-être bien caché.

Monsieur Mellier : En terme de présence, on va pouvoir refaire les compteurs Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Monsieur Mellier, c'est vous qui m'avez dit que je n'étais pas au courant et que je ne participais pas, alors laissez-moi vous répondre. Dernière chose, vous avez tous en mains, les services, les élus, la Majorité, le rapport du Museum concernant les zones naturelles de Melun. C'est simple. On prend la liste des espèces qui sont citées par ce rapport, plus la liste qui est faite par les associations – y compris celles de Melun – plus la liste des espèces qui a été faite au travers du travail de biodiversité, et nous verrons bien, à la fin du mandat – je peux vous le faire d'ailleurs si vous voulez – le solde de ce qui a disparu. Mais Monsieur Mellier, le pic épeichette, il était cité, c'est un tout petit pic. Maintenant, essayez de me le trouver à Melun.

Monsieur Mebarek : Allez, ça va, ça va.

Monsieur Vogel : Ok, on passe au vote. Il le cherchera, et il vous le trouvera. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Appel des 100 pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

AUTORISE le Maire à signer l'Appel et à soutenir les rassemblements et autres actions de sensibilisation des melunais sur ce sujet.

10 - CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ILE DE FRANCE SUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE - EXERCICES 2011 ET SUIVANTS - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTIONS ENTREPRISES UN AN APRES LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur Mebarek : C'est la suite du rapport CRC qui avait été présenté ici l'année dernière, le 21 décembre 2017. Il s'agissait du rapport sur la piscine, puisqu'on avait, souvenez-vous, un rapport général et un rapport destiné à la piscine, qui avait fait l'objet d'un rappel au droit et de différentes recommandations. Dans l'année qui suit le débat en Conseil Municipal sur ce rapport, il est nécessaire de présenter en Conseil Municipal les mesures qui ont été prises par la Municipalité pour prendre en compte les remarques qui ont été faites par la CRC. Concernant le rappel au droit qui avait été établi et qui visait la contractualisation de la commune avec les différents utilisateurs extérieurs de la commune – je cite ici les collèges, lycées, et écoles d'autres communes – la CRC nous demandait d'améliorer la contractualisation, notamment sur la modalité de détermination des tarifs, chose qui a été faite. Les conventions qui ont été annexées à la délibération précisent désormais de manière détaillée les modalités de détermination de ces tarifs, en précisant les coûts de fonctionnement qui sont couverts par ces tarifs. Vous avez, dans la délibération, les tarifs pour utilisateurs de la CAMVS pour lesquels la Ville bénéficie d'un fonds de concours, et les utilisateurs hors agglomération, qui donc, assument à 100 % les coûts de fonctionnement de la piscine, eu égard au prix qu'ils versent. Contrairement à ce qui a été fait, la Ville fait maintenant systématiquement signer les conventions par les collectivités dont dépendent les établissements scolaires – quand il s'agit des lycées, la Région est signataire, quand il s'agit des collèges, c'est le Département, et pour les écoles des autres communes, la commune en question. Donc ça, c'était le rappel au droit. On a, par ailleurs, tenu compte des recommandations qui avaient été faites par la CRC sur un certain nombre de points. L'accessibilité, pour laquelle il nous était demandé de mettre en place des travaux d'accessibilité, nous avons répondu, dans le cadre du contrôle, que des travaux étaient prévus à l'horizon 2022 puisque, dans le programme d'accessibilité, c'est cette date qui avait été déterminée. Mais compte-tenu des travaux liés aux inondations, nous avons anticipé cette accessibilité, qui est désormais réalisée pour un coût de 250 000 euros. Donc première recommandation complètement satisfaite. Deuxième recommandation, elle visait à mettre en place des indicateurs de satisfaction des usagers de façon à améliorer la perception que les usagers avaient de la piscine, chose qui a également été faite, puisque, outre le fait que les services ont rencontré différents représentants d'usagers pour entendre leurs attentes ou leurs observations, il a été mis en place une enquête de satisfaction qui sera distribuée courant du mois de janvier, et qui sera au préalable partagée avec un comité d'usagers composé de dix personnes, l'objectif étant désormais de tenir compte des retours des usagers pour améliorer autant que faire se peut le service. Dernière recommandation, c'était d'améliorer le suivi analytique des dépenses et des recettes de la piscine. En particulier, la CRC nous recommandait de pouvoir déterminer un coût que représentait la mise à disposition des lignes d'eau pour nos services -- les usagers en particulier étant des services de la Ville – ainsi le service éducation, lorsque les écoles utilisent les lignes d'eau, cela est comptabilisé comme étant une recette dans le service piscine et une dépense dans le service éducation. D'un point de vue budgétaire, c'est complètement neutre, mais de manière analytique, cela nous permet

d'avoir une vision très précise des entrées et sorties en dépenses et recettes sur cet équipement. Enfin, dernier point : on améliore les indicateurs de suivi financier de cet équipement à travers notamment l'amélioration de notre outil logiciel qui va nous permettre d'avoir une analyse très fine des entrées et sorties, des différents types de tarifs, et du type d'usagers fréquentant la piscine. Voilà pour les observations de la CRC et les réponses que la Municipalité a apportées.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : Bonsoir. Veuillez excuser mon retard. C'est dommage que Monsieur Boursin ne soit pas là, parce qu'on a commencé à échanger par mails au sujet de la piscine, et il y a des choses qui, sans avoir besoin de consulter un panel d'usagers, semblent évidentes à améliorer pour notre piscine. Une première question concerne le grillage. Il y a du fil barbelé qui a été mis et il me semble que dans nos débats était apparu que le barbelé rasoir qui a été disposé au-dessus de la grille de la piscine n'était pas autorisé, était quelque chose de dangereux, et si ce n'est pas le cas, ce barbelé est vraiment repoussant et donne un aspect détestable à notre bassin extérieur. On a une belle piscine extérieure et on arrive dans un endroit qui fait penser à un univers pénitentiaire, c'est regrettable. Le calicot « Notre piscine fait peau neuve » est le bienvenu, ça rend les choses plus accueillantes. La piscine fait peau neuve, alors ça m'embête un peu que Monsieur Boursin ne soit pas là pour répondre, parce qu'il y a eu quelques soucis de dosages de chlore et il n'y a pas que la piscine qui a fait peau neuve la première semaine. Mais ces problèmes étant résolus maintenant, il y a un autre souci concernant les douches extérieures : sur la vingtaine de douches de la piscine extérieure, seules trois permettaient de faire couler un filet d'eau froide. Quand on sort de la piscine et qu'il fait zéro degrés, le petit filet d'eau froide est insuffisant. Monsieur Boursin a réagi très vite. Maintenant, il y a une dizaine de douches qui coulent mais c'est toujours un filet d'eau. C'est dommage : on a mis beaucoup d'argent pour rénover cette piscine, et on a des choses qui restent vétustes, qui sont partiellement rénovées, et qui font très mauvais effet. Là, il ne manque pas grand-chose pour améliorer ça. Concernant les travaux d'accessibilité, je ne sais pas si la fin des travaux est signée, mais si côté ascenseur, l'entrée est possible, côté escalier c'est un escalier d'eau qui est particulièrement dangereux, c'est mal fait. Peut-être que ce n'est pas fini, mais les marches sont creusées, les gens pataugent dans l'eau avant d'entrer à la piscine, pardonnez les jeux de mots ce soir. Mais bon, soit les travaux ne sont pas finis, ça va être lissé, et ce n'est rien de grave, soit il faut voir avec l'entreprise qui a fait les travaux pour refaire un accueil qui soit digne de ce nom et que l'accueil de cette piscine soit plus convivial. Je compte sur Monsieur Boursin pour résoudre tout ça.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Wojeik : En l'absence de Noël, je peux répondre sur le premier point. Le grillage est conforme aux normes acceptées. On a vérifié. Monsieur Guyard, le dernier été où le bassin était ouvert au public, on a vécu des scènes assez difficiles à vivre pour les familles, et les personnes, qui fréquentaient la piscine. En dépit de l'aspect esthétique contestable, il nous a paru opportun de protéger les gens qui fréquentaient la piscine des gens qui y pénétraient par infraction. C'était devenu monnaie courante, je ne sais plus quel été – 2016 ou 2015, peu importe -- mais cette année-là, on avait eu beaucoup de mal à maintenir la sécurité à l'intérieur de la piscine. C'était une demande, entre autres, de ceux qui fréquentaient la piscine à l'époque pour préserver leur sécurité.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : C'était pour l'urgence j'imagine. Après, est-ce qu'à plus long terme, on ne peut pas réfléchir à des solutions, comme planter des épineux, qui soient quand même plus conviviales, plus accueillantes, parce que pour améliorer... Enfin, pour améliorer, il faudrait aussi revoir notre copie sur ce qui se trouve en face, la Plage de Melun même si c'est un autre sujet, cela reste un sujet quand on fréquente la piscine, parce que ça participe de cette ambiance de vétusté. C'est dommage. On a un équipement de qualité mais il est dans un très mauvais écrivain, c'est le moins qu'on puisse dire.

Madame Wojeik : Quant aux douches, c'est vrai que la fermeture qui a perduré de l'équipement nous a fait découvrir certaines problématiques à la réouverture. Les douches vont être reprises : dès 2019, on va refaire le réseau d'alimentation en eau chaude, c'est préférable, surtout l'hiver. C'est prévu, mais vous savez, on a découvert beaucoup de difficultés quand on a remis en eau. Quant aux marches, je me rapprocherai du service dès demain pour savoir ce que vous évoquez. Je ne l'ai pas constaté, mais je n'y suis pas allée un jour de pluie.

Monsieur Vogel : Ok. Merci. Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Je ne peux qu'abonder, en effet ce n'est pas très beau et si on arrivait à remplacer ça, et si on arrivait à remplacer ça. Mais surtout, moi je voudrais bien avoir une idée des raisons pour lesquelles vous avez fait ça. Vous nous dites il y a des gens qui sont rentrés dans la piscine et qui ont embêté les autres. C'est arrivé combien de fois ? Vous prenez une décision d'un équipement qui est, comme vient de le dire mon collègue, un équipement particulier – aller se baigner dans un fort qui ressemble de plus en plus à Alcatraz c'est un peu bizarre quoi – mais pourquoi pas, encore faut-il qu'on ait les éléments qui nous permettent de juger de la raison de ce choix-là. Personnellement, j'ai beaucoup fréquenté cette piscine, je n'ai jamais assisté à aucune scène particulièrement difficile. Moi -- vous allez me répondre Monsieur Mebarek, je vous vois au taquet – je regrette aussi que Monsieur Boursin ne soit pas là, parce que j'aurais voulu attirer son attention sur un conflit d'usage qui a lieu sur le stade d'athlétisme le jeudi soir et qui pénalise de manière extrêmement forte les gens du club d'athlé. Alors là aussi, vous le savez, j'ai fréquenté ce club pendant dix ans, et j'en connais bien le fonctionnement. Il se trouve que maintenant, le jeudi soir, il y a à la fois les gens qui s'entraînent pour l'athlétisme – les fondeurs, les sprinters, les lanceurs, etc. – et en plus le club de triathlon qui a eu l'autorisation de venir s'entraîner, sous la responsabilité de personne, c'est quand même étonnant, ils sont là en freestyle, sur la piste, et ça empêche les gens de l'athlétisme de s'entraîner dans de bonnes conditions. Donc je voulais attirer l'attention de Monsieur Boursin sur ce problème ce soir, il n'est pas là, je compte sur vous pour lui transmettre l'information.

Monsieur Vogel : On lui transmettra, mais là on est sur le rapport de la CRC.

Madame Monville De Cecco : Ca s'appelle un cavalier.

Monsieur Mebarek : Alors, ce n'est pas sur le rapport de la CRC, mais je vais répondre sur l'histoire du grillage. On a dû, en 2015, renforcer la sécurité sur le site en recourant à des prestataires extérieurs, des vigiles clairement, qui assuraient la sécurité pendant toute la saison estivale, et on parle de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur toute une saison. Si on a engagé ces services, c'est qu'on avait des vrais soucis de sécurité, et des agressions qui ont fait l'objet d'échos dans la presse. On devait réagir. On partage tous le constat que c'est moche. Mais pour l'instant, à défaut d'autre solution, c'est la seule façon de préserver la

sécurité et la tranquillité pendant la période estivale, parce qu'il est vrai qu'en dehors de cette période, il ne se passe rien.

Monsieur Vogel : On n'a pas besoin de voter, on prend acte seulement.

, le Conseil Municipal :

CONSTATE la mise en œuvre des actions entreprises suite aux observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France dans son rapport du 13 octobre 2017 sur :

- La révision du mode de contractualisation relatif aux usagers des collèges et lycées,
- La réalisation des travaux identifiés lors du diagnostic d'accessibilité de la piscine,
- La création d'outils permettant de mesurer le niveau de satisfaction des utilisateurs,
- Le complément des modalités de suivi analytique des dépenses et des recettes liées à la gestion de la piscine.

S'ENGAGE à transmettre ce rapport à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France en vue de mesurer le degré de mise en œuvre.

11 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2018 ET DES CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 2011 A 2018.

Monsieur Mebarek : Je vais vous présenter la 11 et la 12 en même temps, ce sont des délibérations classiques que l'on présente tous les ans pour permettre, dans l'attente du Vote du Budget qui interviendra le 21 février 2019, d'autoriser les engagements en investissement pour le Budget Principal et pour le Budget Eau dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre ; ainsi que le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2019. Je vous propose de voter, l'une après l'autre, ces deux délibérations.

Monsieur Vogel : Bien. Pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2018 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme annexé à la délibération.

AUTORISE l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère

pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par les délibérations d'ouverture d'Autorisations de Programme 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 lors de son adoption.

12 - BUDGET ANNEXE EAU - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE 2019 DANS LE CADRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 2016 A 2018

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par les délibérations d'ouverture d'Autorisations de Programme en 2016, 2017 et 2018.

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 lors de son adoption.

13 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : il s'agit de constater des extinctions de créances de deux dossiers, conséquence de décisions judiciaires du Tribunal d'Instance de Melun, et un troisième de la commission de surendettement, pour un montant total de 2 278.36 euros.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **2 278,36 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2018 et à le signer.

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget Primitif 2018.

14 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Mebarek : Cette fois-ci, il s'agit d'admission en non-valeur, donc on n'est pas allé au contentieux. On est sur des situations où le trésorier n'a pu obtenir le paiement des dites sommes. Il est donc proposé l'admission en non-valeur de titres émis entre 2005 et 2015 pour

un montant total de 12 325.13 euros.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 12 325,13 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2018,

DIT que les crédits sont inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2018.

15 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N°89371, D'UN MONTANT TOTAL DE 5 747 297€ - OPH 77 - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTS SITUES RUE LINEE, PLAINE DE MONTAIGU A MELUN

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à l'OPH 77 au titre de la construction de 50 logements sociaux situés sur l'Ecoquartier pour un montant total de 5 747 297 euros. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : L'Assemblée Délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 747 297 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 89371 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, y compris la durée de préfinancement et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

16 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE RELATIVE A LA NUMEROTATION DES AVENANTS A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur Mebarek : C'est un avenant concernant la dématérialisation passé avec l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité. Une inversion a eu lieu dans les numéros d'avenant. Il vous est proposé de corriger et de bien indiquer que le numéro d'avenant du dernier avenant qui a été passé ici le 8 novembre 2018 est l'avenant numéro quatre.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PRECISE que l'avenant à la Convention ACTES signé le 4 février 2011 ci-annexé est l'avenant n° 1 à la Convention du 2 octobre 2009 ;

PRECISE que l'avenant à la Convention ACTES entré en vigueur le 22 novembre 2016 ci-annexé est l'avenant n° 2 ;

PRECISE que l'avenant à la Convention ACTES entré en vigueur le 1er juin 2018 ci-annexé est l'avenant n° 3 ;

PRECISE que l'avenant à la Convention ACTES approuvé par délibération du 8 novembre 2018 ci-annexé est l'avenant n° 4.

17 - NOUVEAUX TARIFS DES LOCATIONS DES BASSINS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LES USAGERS DU TERRITOIRE DE LA CAMVS

Monsieur Mebarek : Quand je dis usagers, je ne parle pas de particuliers. On vise ici les écoles, et autres sociétés ou associations ou organismes publics ou privés. Il est proposé d'unifier les tarifs des bassins intérieurs et extérieurs, qui, jusqu'à présent, étaient distincts, pour les tarifs indiqués dans la délibération.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : C'est une demande de précision. Dans le cadre des écoles de Melun, donc, leur seront facturés l'usage de la piscine – usage qui est maintenant rendu obligatoire par les programmes scolaires qui imposent l'apprentissage de la natation. Comment cela se passe-t-il ? Est-ce que c'est l'école qui paye directement ? Est-ce que c'est le service scolaire ? Comment ça se passe à Melun ?

Monsieur Mebarek : Alors, c'est purement interne. On parle de services municipaux, pas de l'Education Nationale, mais bien du service Education de la Ville. On est sur des inscriptions de lignes, budgétairement on indique bien que c'est neutre. Effectivement, on va procéder en

théorie comme si le service Education payait – donc on a bien sur son budget de service une dépense, et du coup une recette sur le service Piscine. Budgétairement, cela s'équilibre. Mais pour répondre à votre question, on n'est pas sur des sommes qui sont déboursées, et encore moins par l'Education Nationale.

Monsieur Bourquard : Une dernière petite précision, après je laisse la parole à mon collègue. Est-ce que toutes les écoles de Melun qui, de par le programme, ont l'obligation de l'apprentissage de la natation, peuvent le faire, actuellement ?

Monsieur Vogel : Oui. Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : Si c'est une ligne comptable, du coup, en cumulé, ça représente combien ? Parce que là, on a le détail de la séance, mais ?

Monsieur Mebarek : Franchement, je n'ai pas forcément le montant, mais environ 20 000 euros sur la ligne complète.

Monsieur Mellier : Je me permets d'ajouter qu'il y a le coût, pour un certain nombre d'écoles, du transport pour les emmener à la piscine, qui lui, est à la charge de la Ville. Et ça, c'est une vraie dépense.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE à compter du 1^{er} janvier 2019 la délibération n° 2009.7.20.170 du 16 juillet 2009, en tant qu'elle fixe les tarifs applicables à la location de bassin de plein air pour les usagers de l'Agglomération Melun Val de Seine.

FIXE comme suit, pour le 1^{er} janvier 2019, les tarifs applicables aux locations des bassins de la Piscine Municipale pour les usagers résidant sur le territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine :

TARIF DE LOCATION	C.A.M.V.S.
Base de 40 minutes	
Bassin intérieur ou extérieur sans MNS	72,00 €
M.N.S. Surveillant	12,50 €

M.N.S. Enseignant	20,50 €
-------------------	---------

18 - CONVENTION POUR LA REALISATION ET LA REMISE D'OUVRAGES ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE EN VUE D'UN RACCORDEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE MELUN RUE JULES FERRY-QUARTIER PLATEAU DE CORBEIL- LOT 1- AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Wojeik : La Société ENEDIS en tant que Maître d'Ouvrage de la construction des réseaux électriques, propose la réalisation des ouvrages basse tension à l'intérieur de l'assiette d'une opération immobilière aux personnes morales dont la profession est enregistrée dans les domaines promoteurs, aménageurs ou lotisseurs (PAL). Par la présente Convention, la Ville de MELUN (Le PAL), s'engage à réaliser les ouvrages nécessaires à la desserte de l'opération rue Jules Ferry, quartier Plateau de Corbeil, lot n° 1, en vue de leur remise à ENEDIS pour exploitation. La Convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation des ouvrages nécessaires à la desserte de l'opération et de définir les ouvrages remis par le PAL à ENEDIS. Vous avez ensuite le détail des ouvrages, et la part de chacun des travaux entrepris pour se faire.

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors, on a été contacté par plusieurs citoyens de la Ville qui s'inquiètent de recevoir, en ce moment, des courriers et des appels d'Enedis qui les informe qu'une société va déployer et installer le compteur Linky chez eux. Je rappelle au Conseil Municipal que ce Conseil Municipal a voté un vœu contre le déploiement du compteur Linky pour plusieurs raisons. La principale raison je pense, à l'époque, qui a emporté le fait que la Majorité s'abstienne pour faire que le vœu que nous soumettions passe, et je remercie encore ceux qui avaient fait ça, c'était la collecte des données privées, des données personnelles, dont on ne sait pas ce qu'elles deviennent. La CNIL a alerté plusieurs fois sur le fait qu'Enedis pourrait très bien, à l'instar d'Amazon ou de Facebook, vendre nos données personnelles à des fins commerciales. Aujourd'hui, nous le savons, il y a des entreprises très importantes qui peuvent avoir intérêt à racheter nos données, soit à des fins commerciales, soit pour des raisons beaucoup moins louables – vous avez peut-être en mémoire ce qui s'est passé avec Cambridge Academics lors des élections américaines et la manière dont on a envoyé des messages personnalisés aux citoyens américains pour les influencer dans leur vote après avoir acheté leurs données à Facebook. Je pense que ce n'est pas une petite affaire. Je pense que c'est une très grosse affaire que cette question la collecte des données. Il y a d'autres questions qui nous avaient poussé – entre autres, le fait d'ajouter, parce que vous avez des collecteurs qui vont être plantés sur des immeubles, qui vont collecter l'ensemble des données qui sont émises par les compteurs Linky, qui eux-mêmes ne sont pas très fortement émetteurs. Par contre, ces collecteurs qui collectent les données et après les envoient, eux, sont fortement émetteurs. Nous avons pointé du doigt à l'époque que la Ville ne s'était pas doté d'un plan de dissémination des antennes qui émettent des ondes électromagnétiques et que donc elles ne sont pas réparties également dans la Ville, elles sont concentrées sur certains immeubles, dans certains endroits, et qu'à ce titre elles sont particulièrement dangereuses. Nous continuons à être très opposés au déploiement de Linky, moi j'y suis et j'ai bien vu qu'Enedis avait fait du lobbying dans le coin et avait reçu l'assentiment pour faire ce qu'ils font. Mais je voulais vous

dire ici que la ville avait voté un vœu pour des bonnes raisons et je trouve dommage qu'on aille contre ce vœu. Et je voulais aussi poser des vraies questions qui s'adressent à vous, Monsieur le Maire. Sur l'entreprise qui est chargée, a priori, de faire ces installations et qui s'appelle Solutions 30, informations prises, cette entreprise qui s'appelle Solutions 30, qui avant s'appelait PC 30, qui est cotée en bourse sous le nom de Ales 30, est une entreprise européenne de services dans les nouvelles technologies. Elle a gagné, l'année dernière, en bourse 6.21 %. Elle a fait 112 millions de chiffre d'affaires en 2014. Elle intervient en France, en Italie, aux Pays Bas, en Belgique, en Espagne, etc. et Enedis lui a délégué l'installation d'un tiers des compteurs Linky en France, c'est un marché extrêmement juteux. C'est ce qu'on appelle des grandes entreprises de services qui servent essentiellement à la financiarisation de l'économie, qui font essentiellement de l'argent à travers ce genre de marchés et, on le sait aussi, en faisant baisser les conditions de travail des gens qui vont aller physiquement installer les compteurs chez les gens. Pour toutes ces raisons-là, Linky c'est une grosse arnaque et je trouve déplorable que Melun ne bataille pas. Il y a plein de collectivités engagées dans la bataille, il va même y avoir une bataille collective, portée par des avocats pour essayer de faire en sorte que les citoyens aient la possibilité de refuser, s'ils le souhaitent, la pose de ce compteur Enedis. J'ai personnellement, dans mon groupe à la Région, une dame qui est maire dans le 78, qui a émis un arrêté pour empêcher que l'installateur ne fasse de forcing auprès des gens qui ne souhaitent pas obtenir le compteur Linky. Je trouve dommage qu'on abandonne cette bataille.

Monsieur Vogel : Bon, je n'ai peut-être rien compris, mais Renée va nous remettre dans le fil. Je ne vois pas le rapport entre le compteur Linky et cette délibération.

Madame Wojeik : On peut peut-être passer au vote de la délibération.

Monsieur Vogel : Donc il n'y a aucun rapport ? Madame Monville De Cecco, vous vous êtes exprimée, mais cela ne concerne pas la délibération. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Monsieur Guyard : Excusez-moi, Madame Wojeik. On pense que notre vote n'a pas été bien pris par les services. On peut prendre le temps de voter. Nous souhaitons voter contre. Même si notre position n'est que de principe, si elle n'est pas prise en compte, on peut aussi se lever et mettre fin à ce Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Ne vous fâchez pas, Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : Non, mais un peu de respect pour l'Opposition, Monsieur Vogel, merci.

Monsieur Vogel : Bon, allez hop. Opposition ? Abstention ? Voilà.

Adopté par 5 voix contre et 28 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition financière de raccordement électrique de ENEDIS ;

APPROUVE les termes du projet de convention de remise des ouvrages à la société ENEDIS dans les conditions spécifiées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

19 - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ CENTURY 21 EGERIE POUR LA RÉPARATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE, 14 ROUTE DE MONTEREAU A MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Madame Wojeik : Compte tenu qu'il convient de remplacer la clôture mitoyenne entre la Ville de MELUN et la copropriété du 14 route de Montereau, il a été convenu que le Syndic de Copropriété, représenté par CENTURY 21 EGERIE, délègue la Maîtrise d'ouvrage à la Ville de MELUN. Les travaux consistent en la dépose de la clôture existante et la fourniture et pose de 22 mètres de clôture grillagée simple torsion de type URSUS. L'estimation des travaux s'élève à 1 425.60 € T.T.C. À l'issue des travaux, la Ville de MELUN s'acquittera de la totalité du montant des travaux et adressera un titre de recettes au Syndic de Copropriété représentant la part lui incombant. Cette part s'élève à 50 % du montant total des travaux. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention précitée à conclure avec le Syndic de Copropriété CENTURY 21 EGERIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

20 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE- CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART (91) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Wojeik : Pour rappel, le Conseil Municipal, par délibération du 13 février 2014, a choisi de déléguer son Service Public de l'eau à la Société des Eaux de Melun à compter du 1er janvier 2015. Par ailleurs, la Ville de Melun est actuellement liée par convention à vingt et un acheteurs (communes, syndicats et industriels), pour la vente d'eau en gros soit parce que ces acheteurs ne disposent pas de ressources propres en eau, soit parce que leurs ressources en eau se sont avérées impropres à la consommation en dépassant les seuils admis réglementairement en matière de nitrates notamment. Pour mémoire, les ressources en eau de la Ville de Melun permettent d'assurer cette fourniture sans difficulté et les différentes conventions de vente prévoient que les besoins en eau des acheteurs « seront assurés tant qu'ils resteront compatibles avec le débit et la capacité de la Ville de Melun », l'alimentation en eau des abonnés de la Ville de Melun devra être assurée en priorité. Début 2015, à terme échu des précédentes conventions, 20 nouveaux contrats de vente ont été relancés avec les acheteurs concernés. Seul le SAN de Sénart Ville Nouvelle disposait d'une convention d'achat arrivant à échéance le 27 octobre 2017. Le SAN de Sénart ayant fusionné fin 2015 au sein de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, la Ville de Melun a bien voulu accepter une prolongation de délais par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2018 du contrat de vente d'eau initial. Aujourd'hui, une nouvelle convention de

fourniture d'eau doit donc être signée entre la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Monsieur Vogel : Merci. Il y a des questions ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui. Sur cet aspect-là, c'est la problématique de la consommation qu'il faut prendre en compte, pas tellement la vente d'eau. Je pense qu'au moins sur deux points on ne fait pas assez de progrès. Tout d'abord dans l'économie : on est obligé d'investir en permanence pour prélever de plus en plus d'eau alors qu'on devrait, comme pour l'énergie, faire des économies. Parce que les économies rapportent alors que les investissements, ça consomme de l'argent. Donc là-dessus, je ne vois pas beaucoup de progrès. Sur Sénart, dans les années 1990, il y avait eu une petite baisse de la consommation alors que la population augmentait, là, on est reparti sur des consommations à la hausse. C'est inquiétant. Deuxième point qui est posé dans cette délibération, c'est la nappe de Champigny, qui n'est toujours pas utilisable, et il n'y a toujours pas de modification des pratiques agricoles. Là, on se trouve devant une situation où on est perpétuellement en train de mettre des pansements, alors qu'il faudrait que l'on prenne des dispositions, à la fois en termes agricoles et en termes d'économie. Il est bien évident que – ça ne se fait pas en France, mais dans d'autres pays ça se fait – il y a des contraintes de consommation, dans l'installation des entreprises, dans les exploitations agricoles. En France, tout le monde peut prélever les quantités qu'il veut et je pense qu'on va droit dans le mur parce qu'on ne pourra pas indéfiniment prélever la quantité d'eau. Vous avez vu ce qui s'est passé cet été, il y a des périodes de l'année et ça va être redondant, où il ne pleut pas. Donc là, je pense effectivement qu'il va falloir, de votre côté à vos qui êtes en responsabilité, vous insistiez absolument pour qu'il y ait une politique réelle d'économie et une politique agricole de disparition des pesticides.

Madame Wojeik : Je crois qu'on ne peut qu'être d'accord avec les propos que vous venez de tenir, Monsieur. Mais je crois que la route est encore longue pour y arriver. Nous sommes adhérents d'Aquibrie, donc des travaux se font au sein de cette association. Des réunions sont prévues en 2019 avec le Département sur ces problématiques, et malheureusement nous ne sommes qu'un petit échelon de ces discussions. Quant à inciter à l'économie du quotidien, à l'école ça se fait, dans les centres sociaux et les espaces jeunes aussi. On sent bien que les jeunes enfants sont bien préparés à ce regard nouveau de l'eau potable. Je le redis, on ne peut qu'adhérer à vos propos, mais notre regard en la matière est bien mini, malheureusement.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Non, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Oui, je voudrais juste ajouter quelque chose parce qu'évidemment je partage les inquiétudes que vient de dénoncer Claude, et d'autant plus qu'il y a vraiment une urgence. Vous dites qu'il va falloir du temps, qu'on n'y est pas, mais en fait on est en urgence absolue, je ne sais pas si vous vous souvenez de cette étude qui avait été parue dans Marie-Claire, où on avait prélevé des cheveux aux mamans et aux enfants de toute leur rédaction. Les taux de pesticides dans leurs cheveux – c'est comme ça qu'on arrive à mesurer la contamination à l'atrazine, à la dioxine, etc. – étaient absolument effarants. Donc, c'est une bombe à retardement, on le sait. On le sait d'autant plus que nous vivons sur un territoire où l'agriculture intensive occupe 53 % du territoire. Et on le sait, en surface, c'est quasiment que de l'agriculture intensive parce que l'exploitation moyenne en Seine et Marne, c'est 110 hectares. C'est dramatique, c'est une bombe à retardement. Donc il faut investir de l'argent dans la surveillance et la protection, et la dépollution – parce que dans une logique de

privatisation de la ressource à travers un délégataire de service public qui s'appelle Veolia, ce n'est pas du tout ce vers quoi on va. Et je voulais vous dire aussi que j'ai reçu ma facture d'eau avec le truc de l'ARS sur la qualité de l'eau et que alors là, cette année, enfin ça mesure l'année précédente mais les valeurs sont conformes. Enfin, il faut les croire sur parole parce qu'il n'y a rien. Enfin, il y a « eau conforme à la limite de qualité ». Bon. Ils ont mesuré quoi ? Ils ont mesuré l'atrazine, ils ont mesuré les dioxines ? On n'en sait rien ce n'est pas noté. Moi je trouve que ce n'est pas sérieux quoi. Il faut informer les citoyens ; ils sont assez grands pour savoir exactement ce qui a été mesuré, savoir aussi quelles sont les limites, parce qu'on a vu des cas aussi où les limites acceptées par les pays étaient des limites qui n'empêchaient pas, à plus ou moins court terme, l'apparition de maladies liées à ces pollutions. Voilà ce que moi je voudrais vraiment. Que vous demandiez au délégataire de fournir un relevé de ce que produit l'ARS parce que j'imagine que ce que l'ARS met là, ces données, mais qu'elle nous les donne. Parce que moi je fais partie des citoyens qui aiment bien avoir l'info et pouvoir la traiter, moi, pas qu'on me dise ce que je dois en penser.

Madame Wojeik : Je vous invite à aller sur le site. Avec votre code utilisateur vous avez accès à votre déclaration et au détail des prélèvements qui sont effectués régulièrement de façon approfondie. Nous, nous y avons accès. Nous nous voyons tous les mois avec le délégataire sur ces problèmes-là. Ils sont accessibles. Parce que les faire connaître, sous quelle forme dirais-je ? Elles sont tellement nombreuses les analyses, que ça représente un volume conséquent. Je ne sais pas comment on pourrait le faire savoir autrement que sur le site. Chaque utilisateur de l'eau de seine de Melun peut y accéder.

Madame Monville De Cecco : Vous savez très bien que tout le monde n'a pas accès à internet.

Madame Wojeik : Je sais bien Madame.

Madame Monville De Cecco : Et à Melun en particulier. Je me souviens très bien d'un conseil d'administration d'Aquibrie au cours duquel j'ai découvert qu'il y avait de l'arsenic dans la nappe de Champigny. Je n'avais jamais eu accès à l'ensemble des analyses. Là, j'ai eu un rapport d'activité avec l'ensemble des analyses. J'ai découvert qu'il y avait de l'arsenic dans la nappe de Champigny, je peux vous dire que j'ai un peu sauté sur ma chaise, quoi. J'ai dit c'est quoi ce truc ? Bon. Information prise. On m'a expliqué d'où ça venait, que c'était de l'arsenic naturel qui remontait probablement à cause des fissures qui étaient liés à l'extraction pétrolière, qui remontait dans la nappe, etc. Mais, moi, je suis une citoyenne. J'ai envie de savoir, et j'imagine que je ne suis pas la seule. On doit avoir l'information accessible facilement sans que ça représente une contrainte et qu'il faille se dire que l'on doit aller la chercher. Et en plus, il n'y a pas l'ensemble des informations. Donc il faut travailler à ça.

Monsieur Vogel : Bon. Je propose que nous votions donc sur cette délibération 20 relative à la délégation de service public d'eau potable et à la convention avec Grand Paris Sud. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention portant sur la vente d'eau en gros avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de vente d'eau en gros avec la

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et tout document relatif à cette convention.

21 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 - DONT LA VILLE EST ACTIONNAIRE - DANS LA SOCIETE COMMERCIALE SCCV MELUN ROUTE DE MONTEREAU

Madame Tixier : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de plusieurs délibérations successives, enfin de trois, qui ont déjà fait l'objet de passage en conseil en raison de la participation de la Ville de Melun à hauteur de 0,5 % du capital de la SEM. Il s'agit de demander donc à ce que le Conseil accepte qu'Aménagement 77 puisse se marier temporairement, je dirais, avec certaines sociétés pour faire un programme entre autres, là pour la délibération 21, il s'agit de la programmation d'un projet immobilier avec la société Vinci, et à ce titre donc, de faire une société de projet -- une SCCV. Et donc, l'unique objet de cette société sera la réalisation de l'opération qui sera portée par Vinci et la SEM 77. Vous avez le détail de cette opération qui aura lieu route de Montereau, et qui concerne plus précisément l'ancienne concession Renault, pour ceux qui n'auraient pas encore l'information. Nous vous demandons donc de bien vouloir accepter que la ville puisse être Ok sur la création de cette société civile.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Non, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Je me pose la question de savoir quel est l'intérêt, pour la collectivité publique, d'être actionnaire d'une société de commercialisation ?

Madame Tixier : La société de commercialisation n'aura pas d'actionnaires. C'est simplement comme nous sommes actionnaires de la SEM, au titre du conseil d'administration auquel je siège, que nous devons donner notre accord c'est juste ça. On ne siègera pas, bien sûr, au sein de l'autre société.

Monsieur Bourquard : Je vous reprecise ma question. Quel est l'intérêt pour la SEM d'être actionnaire d'une société à vocation de commercialisation ?

Madame Tixier : Je vous reprecise ma réponse. En fait, il ne s'agit pas de vous demander que nous devenions, nous Ville de Melun, actionnaires de cette société, mais simplement d'autoriser la SEM 77, dont nous sommes actionnaires à 0,51 %, de pouvoir accéder à cette constitution de société avec Vinci. Est-ce que j'ai été plus précise ?

Monsieur Bourquard : C'est très clair. Mais pourquoi la SEM a-t-elle besoin de constituer une société avec un acteur privé ?

Madame Tixier : Le problème de la SEM, en effet, est vis-à-vis de leurs compétences. Vous avez d'ailleurs, dans le corps de l'explication, les raisons qui ont conduit la SEM 77 à proposer ce partenariat : associer des compétences parfaitement complémentaires, puisqu'Aménagement 77 est une société qui, comme son nom l'indique, propose des prestations d'aménagement du territoire, et en même temps, de partager la maîtrise des enjeux opérationnels et commerciaux avec un partenaire privé qui est spécialiste et reconnu dans ce domaine d'activité. Donc c'est une association de compétences.

Monsieur Bourquard : Y a-t-il un risque financier pour la SEM ?

Madame Tixier : Non. Aucun, puisque, avec Vinci, on peut penser que les reins sont assez solides. C'est la raison pour laquelle il faut une société avec un tout petit capital. Vous avez vu, le capital est de 2 000 euros.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : Je me demandais, historiquement, comment on est entré dans la SEM et pourquoi on a 0.51 % du capital de la SEM ?

Madame Tixier : Comme le sont beaucoup de communes de la région melunaise et donc au niveau du département puisque la SEM est un outil du Département, il a été proposé que des villes, et pourquoi pas la ville préfecture, puissent entrer dans le capital de la SEM. C'est très ancien puisqu'on a fêté les 70 ans de la vieille dame récemment.

Monsieur Vogel : D'accord. Bien, on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté par 2 voix contre, 27 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE La prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Melun Route de Montereau.

AUTORISE son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.

22 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 - DONT LA VILLE EST ACTIONNAIRE - DANS LA SOCIETE COMMERCIALE SCCV DU PARC DE CHALIFERT

Madame Tixier : Alors, le principe est exactement le même sauf qu'il nous est demandé de voir par rapport à un programme qui se déroule dans la ZAC du Clos des Haies Saint Eloi à Chalifert. Chalifert est une ville située à côté de Torcy. Et il s'agira donc d'un programme immobilier local qui prévoit la construction d'environ 13 500 m² de plancher. Et là, la société avec laquelle le mariage de la SEM se fera sera ALSEI qui est un promoteur spécialisé dans la construction d'entreprise puisque là il s'agira de proposer de l'immobilier d'entreprise pour un parc de PME et PMI pour développer le secteur. Donc là, c'est exactement la même chose, les raisons sont d'associer des compétences parfaitement complémentaires et de partager la maîtrise des enjeux opérationnels et commerciaux avec un partenaire privé spécialisé et reconnu. Je l'ai dit, voilà.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre, 27 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Parc de Chalifert.

AUTORISE son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.

23 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 - DONT LA VILLE EST ACTIONNAIRE - DANS LA SAS SOCIETE D'AMENAGEMENT DU PLESSIS PICARD

Madame Tixier : Donc la même chose. Là ; il s'agit d'une programmation d'un projet immobilier réalisant deux lots destinés à des activités industrielles et logistiques. Le partenaire, JMG Partners, est spécialisé dans l'aménagement, la promotion, la commercialisation, la construction et l'investissement en immobilier d'entreprise tout également. Donc là aussi, les mêmes sujets produisent les mêmes effets. Le principe reste le même.

Monsieur Vogel : Opposition. Non, question ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors effectivement, nous nous opposons sur le principe même de ces sociétés d'économie mixte parce qu'elles ne sont pas toujours très claires, elles ont donné lieu à beaucoup de scandales, donc on est très méfiants sur ce type d'outil.

Madame Tixier : Pas celle-ci.

Monsieur Bourquard : Non, pas celle-ci.

Madame Tixier : Il ne faut pas faire d'amalgame.

Monsieur Bourquard : Je n'ai pas fait d'amalgame, j'ai dit « « elles ont donné lieu » d'une manière générale, donc j'exposais le principe. Là, sur cet exemple précis, malheureusement on est sur un exemple où à nouveau je pose la question de la sincérité de votre intérêt sur la protection de la biodiversité. C'est une zone de neuf hectares, composée pour moitié d'un espace agricole, et pour moitié d'une friche naturelle qui s'est constituée sur un ancien emplacement d'une station-service, avec d'ailleurs, des insectes intéressants. Et donc, urbanisation. Alors, vous allez me dire que vous n'êtes pas propriétaires. Mais vous êtes actionnaires de la SEM, qui elle-même mène cette activité, donc vous auriez pu vous y opposer au sein de la SEM.

Monsieur Vogel : Avec 0.5 %, on ne va pas...

Monsieur Bourquard : Mais ce qui est plus grave, c'est qu'on est à nouveau sur des mensonges économiques dans cette délibération, et je vais vous expliquer pourquoi. Je prends les chiffres de Marco Simonetti, qui est responsable du groupe logistique SEGRO, c'est-à-dire de la profession elle-même. Monsieur Simonetti nous dit que des emplacements ultra performants, c'est-à-dire avec deux ou trois étages de logistique sur une surface bien précise, aboutissent à 50 à 60 emplois par surface construite. C'est un élément. Et il dit, dans la logistique habituelle, on est à 230 emplois par hectare construit. La surface urbanisée de 9 hectares, la surface construite dans ce cas-là est de 3.6 hectares, c'est exposé dans la note. Si je fais tout bêtement une multiplication pour avoir le nombre d'emplois présents sur le site – pas d'emplois créés, emplois présents – j'arrive au mieux à 72 emplois. Et dans le cas où ça serait un site hyper efficace, et là j'en doute, on serait à 180 d'après les chiffres des

logisticiens eux-mêmes, ce n'est pas de moi. Or, que nous dit la note ? Nombre d'emplois annoncés : entre 200 et 300. Moi, j'appelle ça un mensonge. C'est un mensonge, c'est clair. Ce ne sont pas des données qui viennent de moi, c'est un calcul tout simple que chacun peut refaire, et on est dans ce domaine de la logistique, sur un mensonge. Et le pire, c'est qu'il semble bien maintenant que ce ne soit plus les entreprises qui assurent ce mensonge, puisqu'elles-mêmes sont transparentes avec la densité d'emplois, mais que c'est bien l'intermédiaire entre les entreprises et la décision publique, qui assure un mensonge sur la logistique. L'autre chose qui est inquiétante : en France – toujours pareil, même source de données – la totalité des salariés de la logistique, c'est-à-dire à la fois des entrepôts et des transporteurs, c'est 658 000 emplois, d'accord. Maintenant je vous donne le nombre d'offres d'emploi par an : 600 000. Vous vous rendez compte, ça veut dire que d'une année sur l'autre, il n'y a que 58 000 salariés qui restent dans ces entreprises, ça vous donne une idée de la qualité du travail qui y est pratiqué. Donc vous voyez que sur ce type de délibération, on a à la fois un mensonge économique, un secteur qui est parmi les employeurs, et une destruction de la biodiversité. Donc là-dessus, vous pensez bien que sur tous ces éléments, nous ne pouvons pas être favorables. Mais là, je vous dis à nouveau, vous n'êtes pas sincères dans la préservation de la biodiversité, puisque vous validez à nouveau une destruction d'espace naturel.

Monsieur Vogel : Bien. Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre, 28 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SAS Société d'Aménagement du Plessis Picard.

AUTORISE son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.

24 - ÉCOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Tixier : Je ne vais pas rappeler tout l'historique de l'Ecoquartier, vous le connaissez aussi bien que moi. Par l'avenant n° 1 au Traité de Concession conclu le 20 février 2014, la Société par Actions Simplifiées (SAS) LA PLAINE DE MONTAIGU s'est substituée aux sociétés LOTICIS et CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER RESIDENTIEL dans l'exécution du Traité de Concession. Par l'avenant n° 2 au Traité de Concession conclu le 2 février 2017, la Ville de Melun et l'Aménageur ont modifié le Traité afin notamment de tenir compte de l'incidence d'actions contentieuses engagées par des tiers et de tirer les conséquences des premiers retours d'expérience de la commercialisation des lots. A ce jour, la poursuite de l'exécution de l'Opération montre que la rédaction du Traité, tel que consolidé par l'avenant n° 1 et par l'avenant n° 2, doit être précisée s'agissant en particulier des modalités de la participation en travaux due par l'Aménageur et du versement des participations également dues par ce dernier. Donc les participations de ces travaux, il vous est donné le détail, c'est juste parce que, actuellement, il convient de détailler les éléments concernant la TVA, ce qui

n'était pas le cas lors du Traité de démarrage. C'est une rectification. Je vois que ça vous fais bien rire, Monsieur Bourquard, tant mieux, je ne savais pas que la TVA pouvait engendrer cela. Mais tant mieux, quand on la paye régulièrement en tant que chef d'entreprise que nous sommes, ça nous fait moins rire.

Monsieur Bourquard : On va la récupérer.

Madame Tixier : Oui, l'important est de la récupérer.

Monsieur Vogel : Bien.

Madame Monville De Cecco : Tout le monde la paye, la TVA, c'est l'impôt le plus injuste.

Madame Tixier : Ca, ça ne m'a pas échappé, merci, Madame Monville De Cecco. Et raison de plus quand on a des entreprises, il y a des mois qui sont compliqués.

Madame Monville De Cecco : Oui, on est d'accord, mais ce n'est pas au même taux.

Madame Tixier : Et le versement des participations, donc là aussi, l'article 2 est susceptible de faire apparaître que le total des versements de la participation financière de l'Aménageur représente 101.50 %, bon c'était un petit gag pour voir si on avait suivi. Pour éviter toute ambiguïté, les parties conviennent qu'il y a lieu de clarifier la rédaction de cet article.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Il y a une petite phrase qui tente d'expliquer le pourquoi de la répartition, mais elle n'est pas tout à fait compréhensible. Donc on a des répartitions à 40 %, 60 % ou 100 % pour l'Aménageur suivant les différentes opérations, comment se fait le choix de ces différents pourcentages ?

Madame Tixier : A la roulette !

Monsieur Vogel : Merci. Pas d'autres questions ? On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Monsieur Bourquard, vous vous abstenez ? Ok.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 3 au Traité de Concession ainsi que ses annexes relatives à l'aménagement de l'Ecoquartier de la Plaine de Montaigu.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n° 3.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cet avenant n° 3.

25 - ACTION CŒUR DE VILLE - CONVENTION OPERATIONNELLE ACTION LOGEMENT - VILLE DE MELUN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Madame Tixier : Là, nous revenons au centre-ville de Melun. Concernant l'action Cœur de Ville, vous avez tous entendu parler du fait que Melun était parmi les 222 villes françaises qui ont été visées pour nous aider à revitaliser nos centres-villes. Dans ce dispositif, je rappelle qu'il y a cinq piliers, et au-delà de l'habitat et du commerce, il y a une fonction de centralité qui est assurée par Melun et qui nous oblige quelque part à être assez exemplaires sur la rénovation de l'habitat. A ce titre, nous avons commencé à travailler avec la CAMVS sur ce sujet ; et là, intervient un autre partenaire, Action Logement, qui propose de conclure une convention avec la Ville et la Communauté d'Agglomération pour financer les opérateurs de logements sociaux ou les investisseurs privés dans le but de les accompagner dans leurs projets d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité, et en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés. Je rappelle qu'Action Logement, c'est anciennement le 1% Patronal, et qu'il permet donc, grâce aux cotisations financées par les entreprises, de pouvoir offrir aux salariés des entreprises, des logements dans de bonnes conditions. Il s'agit donc de permettre à Monsieur le Maire de signer cette convention tripartite.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention opérationnelle Action Cœur de Ville associant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la commune de Melun et Action Logement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint(e) en charge du dispositif à signer cette convention et les documents nécessaires à son exécution.

26 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Mellier : Alors, on va prendre un peu de temps quand même, parce qu'il s'agit d'un élément important, à savoir le rapport d'activités 2017 de notre CAMVS. Je voudrais rappeler, en introduction, qu'il est de bon ton, parfois chez certains professionnels de l'opposition systématique de dénoncer ce qu'ils appellent « le manque de vision et de stratégie » de la CAMVS, allant même jusqu'à ignorer sciemment, malheureusement, ce qui se fait dans notre Communauté d'Agglomération. Le rapport d'activités est là justement pour dire ce qu'il fait. Il me permettra de remettre les choses en perspective et de démontrer que le débat n'est plus entre communauté de projets (les investissements) et les communautés de gestion (le soutien au fonctionnement de tel ou tel secteur) car nous sommes bel et bien passés à une communauté d'actions et de moyens au service de notre territoire et de ses habitants. C'est ce que je vais m'efforcer de rappeler en dix minutes, car il me semble important qu'une fois par an au moins, de consacrer du temps à examiner le rapport d'activités de notre communauté, à en débattre démocratiquement en n'occultant ni les succès, ni les progrès qu'il

reste à faire, ni les perspectives jusqu'à la fin de ce mandat. Alors, rappel de quelques données parce qu'il faut se rappeler de ce qu'est la CAMVS aujourd'hui : c'est 155 km², c'est 130 000 habitants, c'est 3 500 étudiants, c'est 51 106 emplois, c'est 52 000 ménages, et c'est 11 934 établissements économiques (entreprises, commerces, etc.), et c'est 1/3 d'espaces verts, et 44 km de rives de Seine. Alors quels ont été les grands éléments de la stratégie justement en 2017 ? La première chose, c'est que le Président a signé, après avoir négocié avec l'ensemble du bureau communautaire, un contrat d'intérêt national. Excusez du peu, mais enfin, ça fait bien longtemps que Melun n'avait pas eu l'honneur de signer avec l'Etat un tel contrat, qui engage la CAMVS sur plusieurs années, et avec, à la clé quand même, un apport de 50 millions d'euros, sur différents projets, de l'Etat. Alors, on se plaint parfois que l'Etat ne fait pas ce qu'il faut, mais quand il fait ce qu'il faut et qu'on essaye de monter un tel projet, il faut peut-être s'en féliciter. Et la même année, 2017, on a signé un contrat important avec le Département de Seine et Marne, le contrat intercommunal de développement, 6.9 millions d'euros exactement pour développer 28 actions dans la Communauté d'Agglomération. Alors quand j'entends dire parfois qu'il n'y a rien et qu'il ne se passe rien, il faut lire quand même et voir ce qui se fait. D'ailleurs, sur ces 28 actions, il y en a 60 % qui sont portés par la CAMVS, mais il y en a 40 % qui sont portés par les villes, dont Melun, qui bénéficiera de ce contrat intercommunal de développement. Là aussi, ça ne va pas se faire en un an, il faut du temps, il faut infuser tout ça. En matière de développement économique, un des secteurs clé de nos compétences, on n'est pas restés comme ça, les bras croisés. Deux terrains de 20 000 m² ont été cédés, qui appartenaient à la CAMVS, pour le secteur de la Croix Besnard à Vaux le Pénil, cela a permis l'ouverture de Metro etc., c'est des dizaines d'emplois derrière tout ça. Commercialisation également des terrains de 12 et 20 hectares sur le tertre de Montereau, là aussi avec la SPL, c'est toute l'opération autour de Safran, et Dieu sait s'il y a de l'aéronautique mais peut-être que pour certains ce n'est pas un secteur porteur, en tout cas, j'espère bien que ce n'est pas ce que vous pensez. Ca, c'est important de le voir. Alors, en termes d'aménagement et d'urbanisme, je voudrais revenir à un petit débat de tout à l'heure, parce que j'ai été surpris mais vous l'avez certainement lu, et je pense à notre ami Monsieur Bourquard, ce n'est pas possible qu'il ne l'ait pas vu. Alors, le territoire est de 155 km². Aujourd'hui, c'est 37 % d'espaces agricoles, et qui sont toujours des espaces agricoles au schéma directeur de la région Ile-de-France. C'est aussi 29 % d'espaces naturels, et donc pratiquement pas possible de les transformer en espaces urbanisables. C'est-à-dire qu'il y a 66 % du territoire qui est effectivement agricole et naturel ; il n'y a que 34 % d'espace urbain dans notre Communauté d'Agglomération. Alors, pardon, mais arrêtons de dire des contre-vérités, là ce n'est pas possible. Et puis, il y a eu un grand évènement en 2017 : c'est le processus participatif et démocratique – on en parle beaucoup de la participation des gens à l'élaboration du SCOT. Il faut que vous sachiez, chers collègues, qu'il y a eu 340 internautes qui se sont inscrits, ce n'est pas si mal que ça ; 790 idées ou commentaires qui ont été déposés ; 2 600 votes enregistrés sur ce fameux SCOT. Je ne sais pas si vous y avez participé, je l'espère, en tout cas vous étiez invités à le faire. Alors, à un moment où on jase beaucoup sur la participation des citoyens, et bien, la CAMVS, elle, l'a fait en 2017 et pour un évènement important : l'avenir urbanistique. Alors, sur l'habitat également, des grandes compétences dont on ignore parfois que c'est la CAMVS qui manage ça : 57 540 logements sur la Communauté d'Agglomération, dont 33 % en tout, sur l'ensemble du territoire communautaire, sont des logements sociaux. Ca, c'est un débat qu'on a des fois en commission, en bureau, etc., si on appliquait la loi SRU au niveau de la Communauté d'Agglomération, on est largement au-dessus des 25 %. On est à 67 % de logements privés, et 48 % de propriétaires sur l'ensemble de la CAMVS – ce n'est pas le cas de Melun – et quand

même 10 % de part de vacance de logements. 275 logements sociaux ont été construits sur le territoire communautaire en 2017, 1.26 millions sur des fonds globaux dont 947 000 sur des fonds qui sont délégués par l'Etat, et tout de même 313 000 sur les fonds propres de la Communauté d'Agglomération, donc il faut regarder l'effort – alors certains peuvent dire que ce n'est pas suffisant, etc., mais quand on a déjà 33 % de logements sociaux sur le territoire, on peut considérer que l'effort de solidarité envers les gens qui ont besoin de ces logements est déjà fait. 255 logements nouveaux conventionnés. On a réhabilité des logements également avec l'ANAH, notamment sur Melun, pour 703 000 euros, d'ailleurs vous les voyez les échafaudages avec les grandes affiches disant « L'ANAH rénove », oui, et ça c'est la Communauté d'Agglomération qui effectivement manage tout ça et monte tout ça avec les gens qui s'en occupent très bien. Et puis également sur Mon Plan Renov, tout ça c'est des choses importantes sur la rénovation, notamment des propriétés dégradées. Sur la mobilité, une des très grandes compétences communautaires, mobilité ou transport appelez ça comme vous voulez, il y a des chiffres qui sont absolument ahurissants, mais il faudrait que tous les habitants, mon cher Président – Maire, les connaisse parce que c'est important quand même. Donc il y a, au jour d'aujourd'hui, 15 lignes de bus, 80 véhicules, 493 arrêts dont 364 sont accessibles aux PMR. Il y a un petit effort encore à faire pour que les 100 % y soient, on espère que d'ici la fin du mandat, la totalité seront accessibles au PMR. 3 millions de km parcourus par an. Il y a également 58 km de liaisons douces. On est parti de très bas, on est parti doucement pour les liaisons douces, mais le programme a été accepté et des crédits ont été engagés après, effectivement, une bataille au sein du conseil communautaire pour dire soyez cohérents, si vous voulez une Agglomération verte, il faut améliorer cette circulation. On va doubler tout ça dès la fin du mandat et passer à plus de 100 km de pistes cyclables. Moi, j'ai été frappé du chiffre des gens qui utilisent les bus : c'est 28 000, presque 30 000 voyageurs jour dans les bus, et c'est presque 7 millions de tickets validés. Tout ça, ça augmente. Et actuellement, il y a 74 % des arrêts de bus qui sont aux normes d'accessibilité – il y a un effort à faire, mais ce n'est pas facile partout. Le développement durable, là aussi, on a adopté le plan climat air énergie territorial. Ce n'est pas la première, mais on est une des premières communautés d'agglomérations à avoir fait ça au niveau communautaire et pas au niveau d'une commune, donc c'est important. On finance également les travaux d'efficacité énergétique ; là aussi, ça a commencé en 2017 mais ça va monter en puissance et on le verra tout à l'heure avec les fonds européens, pour 105 logements et 150 000 euros ont été versés pour l'entretien des forêts de Rougeot et de Bréviande. On y tient à nos forêts, cher Monsieur Bourquard, et on tient à ce qu'elles soient bien entretenues et la biodiversité préservée. La CAMVS participe au financement de tout ça. On a transféré une compétence importante en 2017, c'est le tourisme. Certains rigolaient en disant le tourisme, qu'est-ce que c'est ? Bon bref. Le tourisme, c'est aujourd'hui des fleurons, comme par exemple Vaux-le-Vicomte, avec 300 000 visiteurs par an, 3 500 lits touristiques, beaucoup de visites guidées sur le territoire communautaire, et la Musée de la Gendarmerie, pour lequel on n'avait pas les statistiques en 2017 mais qui est un autre élément du parcours touristique. Une des compétences importantes, également, que nous avons transféré à la Communauté d'Agglomération, pas nous tous seuls, mais Melun – Le Mée – Dammarie, c'est la Politique de la Ville, et ça s'est fait en deux temps. En 2017, c'est quand même important de savoir que 31 000 personnes vivent sur les cinq quartiers en politique de la ville sur notre communauté, soit un peu plus de 25 % de la population qui vit dans ces quartiers prioritaires. C'est un quart de la population de la CAMVS qui vit dans les quartiers prioritaires, et c'est bien que la CAMVS s'en préoccupe. Aujourd'hui, il y a 4 040 demandeurs d'emploi, soit 36.1 % des demandeurs d'emploi de la CAMVS sur les quartiers prioritaires. Il y a 846 000 euros alloués par la Communauté

d'Agglomération pour les actions pour l'emploi et l'insertion, plus 430 000 euros à la Mission Locale, spécialement emploi et insertion. 154 000 euros au bénéfice d'actions sur l'éducation, la santé, le sport et 80 000 euros depuis l'année dernière pour l'Ecole de la Deuxième Chance, avec un grand succès de cette école. Il y a aussi les salons emploi et insertion, je passe dessus. Sur la prévention de la sécurité et de la délinquance, il y a eu la mise en place du CISPDP donc qui est un élément important de cette action, et ce CISPDP s'est réuni quand même : il y a eu 397 réunions autour de ça, dont 21 pour le fameux groupe technique, le GTO, celui qui est présidé par le Procureur de la République et puis également donc le Président de la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des acteurs pour repérer, j'allais dire, les personnes qui sont les plus dangereuses sur la Communauté d'Agglomération et qui méritent effectivement un suivi bien particulier. Et puis il y a eu une participation importante pour lutter contre les cambriolages, il y a eu tout un tas d'actions sur le territoire de la CAMVS. Et en 2017 est également née l'idée d'une police intercommunale des transports ; ça a mis un an, mais ça a été conçu en 2017 (et c'est né en 2018). L'enseignement supérieur, là aussi, si ce n'est pas quelque chose qui est attractif pour le territoire, on ne sait pas ce que c'est. Donc là, il y a 235 000 euros parce que la Communauté d'Agglomération entretient les bâtiments universitaires qui lui appartiennent, donc ça c'est un point important. Il y a 1 900 étudiants qui sont sur Assas, mais je vous passe les détails, et puis il y en a 163 en formation et autre. En termes d'enseignement, l'Université Inter Ages a pris la compétence communautaire – pardon, ne parlez pas, je vais terminer et vous parlerez après, enfin je l'espère – avec 950 étudiants dans cette UIA, donc 58 % appartiennent à la Communauté d'Agglomération et 47 % viennent hors agglomération, c'est dire l'attractivité. Il y a 140 disciplines, et il y a eu 3 800 participants aux 41 conférences faites par cette université. La culture, bah c'est une compétence effectivement partagée, ça c'est vrai, avec les communes. Malgré tout, il y a un certain nombre de choses qu'il faut savoir, notamment donc sur les places de concert qui ont été vendues – 600 spectateurs notamment pour les Amplifiés ; pour les lycéens, tout l'aspect des concerts dans les lycées, plus de 500 ont participé. Et puis il y a eu 1 100 spectateurs pour les séances de ciné en plein air, c'est important, et sans compter sur la plaquette de communication qui est réalisée au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le sport aussi est une compétence partagée, mais qui est important pour la lisibilité : 270 000 euros sont versés au titre des contrats d'objectifs, et notamment le cercle d'escrime Melun Val de Seine qui accueille 56 classes, 1 500 élèves chaque année pour des séances d'initiation à l'escrime. Il y a eu 150 000 usagers, dont 60 000 entrées pour la saison sportive à la patinoire, qui est une patinoire communautaire, je le rappelle. 439 000 euros de versés pour les piscines, c'est ce qu'on appelle les charges de centralité. Et puis il y a quand même eu 700 stages de sport passion, c'est-à-dire des jeunes de toute la Communauté d'Agglomération qui, pendant l'été, s'initient à des pratiques du sport. Alors sur l'environnement, là aussi, il y a différents aspects mais c'est important, notamment des aspects qui sont chers à un certain nombre d'élus ici qui s'occupent de ces problèmes. Il y a 13 millions de mètres cubes d'eaux usées et pluviales qui sont traités chaque année par la CAMVS, 13 millions, ce n'est pas banal tout ça. 8 stations d'épuration. 50 000 tonnes de déchets dont 7 500 tonnes de déchets verts. Enfin bref. J'en termine avec quelque chose qui m'est cher à titre personnel, c'est l'entrée en action des fonds européens en 2017. Et bien je le rappelle, ces fonds européens, on est allé chercher ce qu'on n'avait jamais fait, 5.3 millions d'euros auprès de l'Europe via la Région Ile-de-France. On a signé effectivement la convention et, tout de suite, on a injecté 2.6 millions d'euros dès 2017 dans quatre grands projets : la création de centres d'affaires dans les quartiers à Melun, l'Atelier – je vois Monsieur Baytir Thiaw qui dirige tout ça – et à Dammarie. Aujourd'hui, sauf erreur de ma part, il doit y avoir 87 porteurs de projets.

Monsieur Thiaw : 87 porteurs de projets, oui c'est ça. Vous voulez que je vous fasse un petit topo sur le sujet ?

Monsieur Mellier : Oui, allez-y, parce que c'est important pour tous ceux qui recherchent des emplois et essaient d'améliorer leur vie, et de mettre le pied à l'étrier à quelque chose.

Monsieur Thiaw : Alors, deux centres d'affaires, Dammarie et Melun, dont l'objectif est de soutenir les personnes qui souhaitent monter leur entreprise. L'inauguration a eu lieu en avril 2018. Donc à ce jour, Monsieur Mellier le disait, il y a 87 personnes qui sont présentes, majoritairement issus des quartiers politique de la ville, 52 %. Donc ils viennent d'un peu partout – 2 de Boissise, 20 de Dammarie lès Lys, 8 du Mée sur Seine, 46 de Melun, Saint Fargeau Ponthierry, Rubelles, La Rochette et Vaux le Pénil. Les dernières stats que j'avais effectuées, c'était sur les 83 derniers porteurs de projet ; le bilan date du 6 décembre 2018. Il y avait 34 femmes et 49 hommes, presque la parité. En termes d'occupation du bureau, le principal objectif est d'accompagner les gens à monter leur projet, mais ce n'est pas que ça. La CAMVS permet à ceux qui veulent avoir un bureau d'avoir un bureau équipé à moindre coût. Il faut savoir que sur le site de Melun, il y a 100 % de remplissage, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de bureaux disponibles. A Dammarie, on est à 3 sur 10, donc ça prend moins vite. Et globalement avec l'objectif de terminer entre 85 et 90 porteurs la première année, sachant que l'objectif final est d'avoir 200 porteurs de projets accompagnés sur 2018 et 2019. Voilà.

Monsieur Mellier : Et je pense que c'est un très bel exemple de réussite de quelque chose qui a été très bien monté, par des gens compétents, et avec une utilisation concrète du fonds européen, donc de cet argent que nous mettons tous en commun, nous, contribuables européens, afin d'aider des gens à créer des entreprises et à créer des emplois.

Madame Monville De Cecco : Il ne faut pas exagérer là, il y a quand même quelque chose. Au nom de quoi ? A quel titre s'exprime Monsieur Thiaw, là ? Je n'ai pas bien compris.

Monsieur Thiaw : Monsieur Mellier a parlé de l'Atelier. Vous n'êtes pas censé ignorer, Bénédicte, puisque vous êtes élue à la Communauté d'Agglomération...

Madame Monville De Cecco : On peut se tutoyer.

Monsieur Thiaw : Très bien, on peut se tutoyer. [...] Et donc que j'ai en charge de la gestion et de l'animation des deux centres d'affaires. Et donc

Madame Monville De Cecco : Inaudible.

Madame Smaali Paille : Non mais Bénédicte, ça n'a rien à voir. C'est parce que Baytir est là, il fait du très bon boulot, et moi j'applaudis, tout simplement.

Monsieur Mellier : Non mais, écoutez, j'ai simplement voulu... Bénédicte, si vous voulez bien. Remplacez ça dans le dernier point que j'étais en train d'évoquer. J'étais en train d'aborder le dernier point du rapport d'activités de la communauté, à savoir l'utilisation des fonds européens. Et cette utilisation des fonds européens, je vais le redire, c'était quatre actions en 2017. La première, c'était l'Atelier. J'ai dit à Monsieur Thiaw, parce qu'il en est le directeur, de préciser les choses. J'aurais pu le faire à sa place, mais je pense que c'était la moindre des courtoisies, puisqu'il est là, qu'il est élu de Melun, ça me paraissait important de

le faire et ce n'est pas une affaire de propagande. Ca me paraissait être la réalité de ce que vous voulez les uns et les autres, dont vous en particulier, chère Bénédicte, c'est-à-dire savoir à quoi sert votre argent. Et bien, moi je vous le dis.

Madame Monville De Cecco : inaudible

Monsieur Mellier : Non, non, non. Je n'étais pas sur ce registre, et je regrette que vous y soyez.

Monsieur Thiaw : Juste, Monsieur Mellier, pardon. Madame Monville De Cecco vient de parler de conflit d'intérêt. Il faut le noter au PV, parce que la dernière personne qui a eu ces propos avec moi a fini en justice. Ne me traitez pas de J'espère que vous aurez le courage de mesurer vos propos.

Madame Monville De Cecco : Je n'ai rien dit du tout.

Monsieur Thiaw : Vous avez parlé, tu as parlé de conflit d'intérêt.

Madame Monville De Cecco : Inaudible. Tu t'exprimes devant le Conseil Municipal en tant que directeur de cette chose-là.

Madame Smaali Paille : Mais ce n'est pas une chose, Bénédicte. Pèse tes mots quand même un peu.

Monsieur Mellier : Bon écoutez, tout ça, c'est de ma faute, donc prenez-vous en à moi, Bénédicte, ça ne me gêne pas. Mais en l'occurrence, je pense que notre collègue, parce que c'est notre collègue ici, effectivement, a très bien travaillé pour l'utilisation de ces fonds européens que nous lui avons permis d'obtenir. Voilà ce qu'il faut dire.

Madame Tixier : Et qu'il y a des jeunes, de la Communauté d'Agglomération, qui sont, du coup, sur le bon chemin de l'emploi. C'est surtout ça qu'on doit pouvoir signaler.

Monsieur Mellier : Alors. Je termine, parce que toutes les choses qui sont faites avec les fonds européens intéressent beaucoup, et Bénédicte Monville De Cecco, Monsieur Bourquard, ainsi que nous tous. La deuxième chose très concrète qui s'est fait, c'est la rénovation thermique de la résidence Espace au Mée sur Seine, copropriété dégradée pendant quatorze ans, qui était empêtrée dans un financement de cette opération sur laquelle l'Europe va apporter rien que moins qu'un million et des poussières d'euros, et l'opération se fait. Je peux vous dire qu'à la fois les habitants de ça et les élus du Mée en sont très contents. Pour notre propre ville, nous avons pu obtenir ce que nous n'avions pas fait, parce que ça n'avait pas pu se réaliser dans l'ANRU 1 effectivement : la rénovation thermique des bâtiments Ribot, Siegfried, Calmette, 214 logements, grâce à l'Europe – l'opération coûte 3 millions d'euros, l'OPH n'était pas en capacité de faire cette opération sans augmentation de loyers au départ ; sauf qu'en apportant 1 million d'euros, l'Europe permet de ne pas avoir d'augmentation de loyers aux habitants, et permet à ces habitants de bénéficier ensuite d'une baisse de 30 % des charges grâce à la rénovation thermique de leurs bâtiments auxquels, vous le savez très bien, les écologistes comme tous les autres, on est très attachés. Et enfin, la dernière opération très concrète qui s'est faite, c'est la construction de la Maison Médicale à La Rochette, opération portée par la mairie de La Rochette pour attirer effectivement des médecins libéraux – ils sont six actuellement – et diversifier l'offre médicale sur le territoire. Grand succès de cette opération

puisque'ils vont faire un agrandissement de cette maison médicale, mais c'est les fonds européens qui l'ont permis. Je termine simplement en disant ceci : savoir comment se font les flux financiers entre Melun et la Communauté d'Agglomération. Parce que souvent on dit, la communauté oh la la, on n'a rien, on n'obtient rien, mais c'est faux. Alors, moi je vais quand même vous dire les chiffres 2017 : la CAMVS a versé, à la Ville de Melun, 8 963 000 euros – écoutez bien, parce qu'après vous demanderez, alors écoutez deux minutes – dont, effectivement, 1 186 000 euros d'investissement pour l'étude du futur NPRU qui concerne effectivement la suite etc., pour financer également la fin du NPRU 1. Je rappelle que sur le NPRU 1, elle a mis 8 millions d'euros – l'aménagement des arrêts de bus, l'interconnexion de la fibre optique. Sur le fonctionnement, et bien, on a récupéré, et c'est très important parce qu'on oublie qu'on récupère la fiscalité de l'ancienne taxe professionnelle qui est reversée à la Ville de Melun pour la modique somme de 6 410 000 euros. Et puis également, quand même, on s'est battus pour ça avec tous les élus de la Majorité communautaire, pour établir une dotation de solidarité communautaire, elle est importante, 455 000 euros pour la Ville de Melun, plus effectivement les charges de centralité Médiathèque / piscine, ça c'est ce qu'on appelle la solidarité communautaire ; et j'insiste parce qu'elle existe cette solidarité. Elle n'est peut-être pas suffisante, on peut être d'accord. On l'entend assez souvent, on en parle en commission des finances, Monsieur Guyard en parle aussi assez souvent et il n'a pas tort. On pourrait faire mieux. On va essayer de faire mieux d'ailleurs pour les conservatoires de musique, j'espère prochainement. Mais c'est vraiment de l'argent de solidarité qui est partagé entre nous. Et, parallèlement, nous, on a versé à la Communauté d'Agglomération 181 000 euros parce qu'on a reversé, Renée, une subvention qu'on a obtenue pour le Musée de la Gendarmerie, c'est le fameux fonds national de développement pour les aménagements – je pense que c'est pour les aménagements extérieurs. Et puis, la plaquette culturelle nous coûte 8 000 euros, plus quelques petites broutilles à droite et à gauche. Moi, je voulais simplement terminer en remerciant, vraiment, tout ce travail qui a été fait par les services, par l'ensemble des élus communautaires dont beaucoup sont ici présents, et je remercie les présents qui sont présents aux commissions d'appels d'offres, à toutes les commissions, parce que ça c'est un travail de fond qui est fait tout au long de l'année, tous les élus qui siègent avec Louis Vogel au bureau communautaire. Et je termine simplement avec une petite phrase, c'est mon côté philo ça. Le philosophe Teilhard de Chardin avait cette phrase que je voudrais vous faire partager : « Savoir plus pour être plus ». Et bien j'espère que, ce soir, nous en savons un peu plus sur la Communauté d'Agglomération et que nous serons de ce fait un peu plus communautaires les uns et les autres.

Monsieur Vogel : Monsieur Guyard, vous avez la parole.

Monsieur Guyard : Je suis presque tenté d'applaudir. Toute vérité est une victoire politique, on peut en trouver d'autres.

Monsieur Mellier : Vous pourriez, c'est Noël.

Monsieur Guyard : Un peu de sérieux tout de même, Monsieur Mellier, il y a quand même deux – trois choses. Juste une parenthèse, que j'espère refermer, sur les histoires de conflit d'intérêt. Monsieur Thiaw, nous le savons, a démissionné, il n'est plus élu de la CAMVS, donc il n'y a pas de conflit d'intérêt. Et sa démission a même permis à Monsieur Bourquard de rejoindre nos rangs donc j'espère que cette parenthèse est fermée.

Monsieur Mellier : Vous me l'avez enlevé, mais vous avez eu raison de le dire.

Monsieur Guyard : J'en reviens aux propos, Monsieur Mellier, parce que vous nous faites un compte-rendu sur le ton de la polémique, avec une certaine nervosité ; à l'heure du bilan, il y a comme une inquiétude qui semble poindre dans vos propos. « N'allez pas dire qu'on ne fait rien », là vous nous ôtez les mots de la bouche, mais bon, reprenons. Sur le tourisme, Monsieur Mellier, vous êtes en forme ce soir. Vous nous dites « la CAMVS, il y a Vaux le Vicomte ». Bah ça alors, j'avais raté ça ! La CAMVS a construit ça, le château de Vaux le Vicomte est dans nos investissements ? Mais enfin, vous ne pouvez pas mettre ça au bilan de la CAMVS. Vaux le Vicomte était là un peu avant la CAMVS. Enfin, je continue si vous le permettez. En regard de ça, vous nous parlez des chiffres de la gendarmerie : on est le 20 décembre, et pas de chance, là on n'a pas les chiffres. Ce n'est pas grave, on espère qu'ils seront bons. Sur l'habitat, vous parlez de la loi SRU, je n'ai pas bien compris ce que ça venait faire là-dedans, pour nous dire qu'il y a 33 % de logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. J'essaie de revenir à des choses un peu plus sérieuses, mais, moi, ce que je vois du bilan de la CAMVS, c'est qu'on a trouvé un prétexte fallacieux pour exempter un certain nombre de villes de participer à l'effort de solidarité. Et cette expression, effort de solidarité, elle masque mal l'injustice qui est le quotidien de notre territoire. En effet, il y a 33 % de logements sociaux et vous nous avez dit qu'un quart de ce logement social se situait dans les quartiers prioritaires. Il y a une très mauvaise répartition de ces logements sociaux. Il y a une injustice qui est marquée par ce territoire. Et ce qu'a fait la CAMVS, chronologiquement, en faisant voter une loi d'exemption de participation à la loi SRU, fait que des communes ont été exemptées par le biais de la CAMVS de prendre leur part de logements sociaux en prétextant qu'elles n'avaient pas une desserte en transports en commun suffisante. Comble de l'ironie, quelques délibérations plus loin, on votait l'extension des lignes de bus pour rendre ces villes accessibles une fois que la première délibération était passée. Donc là, il y a quelque chose de trompeur, parce qu'en fait la politique de la CAMVS a permis de maintenir ces injustices et ce n'est pas ce que vous nous mettez dans le bilan sur la sécurité qui va permettre de résoudre ces injustices. Ce n'est pas en mettant 150 000 euros de mémoire, voire même un peu moins, qui va permettre d'avoir une demi voiture qui suit un bus pour faire illusion qu'on fait de la sécurité sur Melun qui va permettre de résoudre l'injustice profonde qui gangrène notre pays. Il ne vous a pas échappé, la semaine dernière, les émeutes devant le lycée Léonard De Vinci et sur la Place des Trois Horloges. Ces émeutes, elles sont liées à cette injustice, à cette concentration de difficultés aux mêmes endroits. Et la CAMVS, par sa politique, participe de maintenir cette situation. Vous nous dites que le CISPD a fait 397 réunions. Alors bon, bah je redis ici que je suis sensé faire partie de ce CISPD, que je n'ai jamais été convoqué ni invité, puisque avant c'était à Melun, maintenant c'est à l'Agglo ; je n'ai jamais pu y remettre les pieds depuis que c'est à l'Agglo et c'est bien dommage, car l'Opposition qui était représentée autrefois à Melun, qui pouvait donner son avis sur des sujets aussi importants que la sécurité, et bien par des maladroites successives et je ne sais quel hasard fait que je ne peux plus siéger et apporter un autre regard peut-être que celui apporté par le CISPD. 397 réunions, il faudra me réexpliquer le calendrier parce que 365 jours par an, s'ils se réunissent 397 fois, là il y a un manque d'efficacité, il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Trêve de plaisanterie. Sur les millions que brasse l'Agglomération, on met 100 000 euros sur la sécurité et on fait croire qu'on va régler quelque chose comme ça ? Non. Ce n'est pas sérieux. Vraiment pas. Parce que du point de vue des injustices, effectivement, notre territoire est vraiment confronté à quelque chose de difficile et à une situation désastreuse. Mes collègues encore la semaine dernière qui se retrouvent, en se rendant au travail, face à des CRS en train de leur hurler « casse-toi, je vais te mettre un flashball dans la tête ». Imaginez qu'en allant travailler, ils se retrouvent mis en joug avec un flashball. Il y a vraiment des situations explosives et insupportables. Qu'est-ce qu'on peut faire face à ça ? Autre chose que mettre 100 000 euros sur la table et faire

l'illusion de la sécurité. A la CAMVS, j'ai proposé, avec notre groupe, d'ouvrir des cahiers de doléances. J'ai invité tous les maires de la communauté à ouvrir des cahiers de doléances dans les mairies et j'invite le Maire, Monsieur Vogel, à le faire dans la mairie de Melun, à écouter la colère de nos concitoyens parce que cela concerne l'injustice. Ce n'est pas tant le fait de prendre sa part, c'est de créer un pays qui soit juste, c'est d'en finir avec cette injustice insupportable. Monsieur Mellier, enfin, vous nous avez parlé sur la mobilité de chiffres ahurissants, alors vous étiez dans votre lancée, et puis on arrive à 58 km de pistes cyclables et sur le retard à l'allumage qui nous permet d'espérer mieux sur l'année qu'il nous reste.

Monsieur Mellier : Je l'ai dit. Je l'ai dit.

Monsieur Guyard : Oui, vous l'avez dit. Chiffres ahurissants. 58 kms de pistes cyclables, bon. Au jour de la COP 24, les chiffres semblent un rien ahurissants mais on ne le comprend peut-être pas dans le même sens, vous en serez d'accord. Au final, pourquoi ce ton nerveux ? Pourquoi cette polémique ? Parce que le bilan de la CAMVS, c'est qu'en investissement, nous avons agrandi les locaux de la CAMVS, on le voit, c'est sorti de terre. On a chiffré quantité d'études, on empile études sur études, mais en choses concrètes, les citoyens, qui ont bien vu l'augmentation d'impôt en début de mandat et qui l'ont payée régulièrement tout au long du mandat, ne voient pas le retour sur l'effort qu'ils ont consenti bon an mal an en assumant l'augmentation des impôts qui a été faite. Autre chose, sur le bilan de la CAMVS, c'est que nous avons proposé quelque chose de pourtant fort raisonnable, nous avons proposé d'étudier la faisabilité de la gratuité des transports publics. On n'a pas exigé quelque chose d'utopique. On demande juste aux acteurs autour de la table de réfléchir à comment s'y prendre pour faire en sorte que nos transports publics deviennent gratuits sur notre agglomération. On sait que c'est un enjeu écologique majeur. On a beaucoup plus de chances d'aboutir sur cette voie-là plutôt qu'en investissant 50 milliards dans un contournement de la Seine, alors que vous connaissez mieux l'historique que moi, ce pont, depuis les années 1970, n'existe pas. Plutôt que de construire des ponts et des châteaux, pas en Espagne, mais à Vaux le Vicomte, pourquoi on ne ferait pas la gratuité des transports ? C'est réalisable. D'autres communautés d'agglomération l'ont fait, l'ont réalisé. Nous, on demande simplement d'étudier la faisabilité, de le mettre en place pour tous ou pas, de travailler sur les prix pour qu'ils soient incitatifs et que les gens laissent leur voiture chez eux et privilégient les transports en commun. Et le bilan de la CAMVS, c'est que la simple possibilité d'une étude a été refusée, le vœu a été rejeté, on nous a répondu « la gratuité ne vaut rien » -- belle leçon pour tous ceux qui sont dans la Fonction Publique, qui se battent au quotidien dans les hôpitaux et dans les écoles. Et on nous a dit qu'une concertation, de réunir tous les acteurs autour de la table et de réfléchir ensemble, ça c'était complètement inenvisageable. Il ne faut surtout pas que les concitoyens restent loin de ces préoccupations. Donc, le bilan de notre côté, il est bien moins enthousiaste que ce dont vous nous avez fait part, Monsieur Mellier.

Monsieur Mellier : Je peux répondre ?

Monsieur Vogel : Non, non, non. On va prendre toutes les observations. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors Monsieur Mellier nous a rappelé effectivement la très grande surface agricole et végétale de l'Agglomération ; c'est vrai, c'est une agglomération dont la majorité du territoire est rurale, ça on ne peut pas le nier. On ne peut pas nier non plus qu'elle soit attaquée. L'urbanisation du tertre de Montereau, si je me souviens bien, se fait sur des espaces agricoles. La création du barreau nord de Melun se fait sur un espace boisé. Et je pourrais prendre pas mal d'exemples comme ça. Ce n'est pas parce que l'on dit que

l'ensemble de l'espace est agricole qu'il faut le consommer. Au contraire, on devrait avoir la réflexion inverse. On sait que dans l'avenir, il est nécessaire de rapprocher les produits de consommation des consommateurs, c'est-à-dire une agriculture périurbaine qui a besoin donc de terres autour des villes pour produire de la consommation directe. Or, si effectivement, petit à petit, le mitage urbain consomme ces terres agricoles, surtout qu'en Seine et Marne, ce sont de très bonnes terres, et bien on n'anticipe pas sur l'avenir. Et c'est un peu ça que je reproche beaucoup à l'Agglomération. C'est que, oui, elle fait plein de choses. Mais très souvent, elle les fait à un niveau qui ne correspond pas aux besoins du futur, et à beaucoup de niveaux. Je vais prendre l'université B. C'est très bien d'avoir deux pôles universitaires dans plein de bâtiments, mais si l'ambition réelle de la Communauté d'Agglomération était d'être une ville universitaire, cela fait longtemps qu'elle aurait réfléchi à un campus universitaire, avec de l'hébergement pour les étudiants, des espaces de pratiques de loisirs, des espaces d'associations d'étudiants. Un véritable campus. Or, je ne suis pas depuis très longtemps conseiller à l'intercommunalité, mais on n'en a jamais entendu parler. On l'a juste évoqué lors du dernier conseil de l'Agglomération. De même au niveau de l'économie. L'économie, si vous voulez, elle est répartie entre des grosses entreprises, des PME, et des activités de très petites entreprises ou des activités individuelles, libérales, et autres. Sur l'Agglomération, nous avons beaucoup d'activités libérales de haut niveau, que ce soit des experts comptables, des cabinets de consulting, des cabinets médicaux, et autres. Et ces gens-là, dans notre société moderne, ils ont besoin d'avoir l'internet à haut débit via la fibre, tout simplement pour, pour les cabinets médicaux, pouvoir se connecter aux systèmes de télé-médecine, qui sont extrêmement intéressants au point de vue économique et au niveau de la santé. Ou tout aussi bien, par rapport à d'autres consultants internationaux, qui sont assez nombreux sur Melun, on ne le sait pas suffisamment, qui travaillent principalement en téléconférence, et qui n'ont pas la fibre. Et à Melun, j'ai pu le constater, parfois ils ont l'image, parfois ils ont le son. Ils ont rarement les deux, parce qu'ils ont un très bas débit de connexion à internet. Là, on voit à nouveau qu'il y a un manque d'ambition dans un certain nombre d'objectifs de la CAMVS. Troisième chose qui peut être aussi à ce niveau-là : il y a un plan de développement du vélo, c'est une bonne chose. Sauf que dans sa mise en œuvre, on s'aperçoit qu'à nouveau l'ambition n'est pas totalement là. Parce qu'on voit que ce ne sont que des petits bouts. Et les petits bouts, parfois, à force de faire des petits bouts, on s'aperçoit que les petits bouts deviennent répulsifs. On a une rue où il y a une voie pour les vélos qui est inutilisable parce qu'elle est isolée et que les voitures empêchent les vélos de la prendre. Bah moi, je trouve que ça manque d'ambition. L'aménagement des deux ponts est très bien comme aménagement, sauf qu'on ne peut pas y entrer et qu'il est extrêmement dangereux d'en sortir. Donc en fait, on voit que ça n'a pas été pensé comme un axe de circulation, mais bien comme une simple volonté de faire des éléments qui contribuent à. Mais ce n'est pas un élément stratégique, parce qu'il n'a pas été conçu d'un seul bloc. La CAMVS devrait traiter des axes majeurs sur le vélo, et réaliser ces axes d'un seul coup en entier, de façon à ce qu'ils soient tout de suite pertinents et qu'ils captent un flux important d'utilisateurs. Donc ça, ce sont des choses sur lesquelles on s'aperçoit que le compte-rendu qu'a fait Monsieur Mellier, c'est la réalité, c'est exactement ça, il y a des choses qui sont bien, des choses qui sont moins bien, mais c'est un peu en-dessous de ce que l'on pourrait attendre d'une agglomération de la région parisienne, en Europe. Et, ce qui peut aussi paraître étonnant, c'est que dans ce rapport, on ne met pas un certain nombre de choses en avant. Monsieur Mellier qui me reproche d'être trop écologiste aurait pu me dire, regardez, l'Agglomération lance un plan paysage sur la vallée de l'Ancoeur et la vallée de l'Almont. Il a oublié d'en parler.

Monsieur Mellier : Pas du tout, j'étais sur le rapport 2017, tout simplement. C'est ça qui ne va pas, mais je vais vous le dire tout à l'heure.

Monsieur Bourquard : C'est généralement, Monsieur Mellier, que dans ce rapport ne transparait pas la volonté d'aller au-delà des éléments basiques d'une politique d'Agglomération. Et c'est ça que je reproche à l'Agglomération, elle ne va pas plus loin. Or, dans la compétition – vous savez très bien que nous, on ne l'a pas choisi ce monde de compétition ultra libérale, on y est même opposés – mais dans ce monde de compétition, il faut aller un petit peu au-delà des recettes habituelles.

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Et bah oui, quand même, on est là pour ça. Moi, il y a quelques points sur lesquels je voulais rebondir. Sur les logements sociaux, Thomas Guyard en a parlé. En effet, il y a 33 % de logements sociaux dans la Communauté d'Agglomération, il y a des communes qui en sont exemptées et ce n'est pas la Communauté d'Agglomération qui l'a permis, c'est l'Etat, malheureusement, qui a permis que le pourcentage de logements sociaux soit calculé sur l'ensemble de la CAMVS et que ça permette à certaines villes de moins de 3 000 habitants je crois, d'y échapper totalement. Et puis en plus, on sait très bien que maintenant, la Région a décidé d'arrêter de financer la construction de logements sociaux dans les villes où il y a déjà 20 % de logements sociaux. Même si vouliez le faire, les aménageurs auraient des difficultés à obtenir des financements, et vous avez répondu à ça une chose extraordinaire. Vous avez dit c'est un effort de solidarité suffisant. Mais enfin, l'effort de solidarité ne se mesure pas par rapport à ce qu'on est capable de donner mais par rapport à ceux qui en ont besoin. Et ce qu'on voit, c'est qu'il y a énormément de gens aujourd'hui qui n'ont pas de logements, y compris dans la Communauté d'Agglomération, et y compris à Melun. Et ils n'ont pas de logement parce que c'est trop cher, ou ils ont des logements non fixes et vont de gauche à droite et de droite à gauche, à trouver des hébergements comme ils le peuvent. Il est évident qu'en dehors des réflexions que vous avez pu faire sur les logements sociaux, que je partage complètement, mais dès lors qu'on permet à certaines villes d'être exonérées de la construction de logements sociaux, on voit bien qu'on ne va pas dans le sens de la répartition des logements sociaux. Il y a aussi des choses que vous n'avez pas dites. Vous avez parlé des 50 000 tonnes de déchets qui sont gérés par la CAMVS, c'est effectivement très important, on sait qu'une famille produit environ 400 kg de déchets dans le monde occidental par an, c'est absolument énorme. Mais on en a discuté l'autre jour en Conseil Communautaire avec Monsieur Vernin, on sait que la plupart de ces déchets sont malheureusement aujourd'hui incinérés, et on connaît les conséquences de l'incinération sur l'environnement, même si on continue de nous parler de valorisation énergétique et de tout ce qu'on veut en langage technocrate pour faire croire aux gens qu'on leur fait du bien quand on leur fait du mal. Autre chose sur les transports en commun, vous avez dit qu'il y a 28 000 voyageurs par jour qui prennent le bus, c'est super. Il y avait dans le journal du Département de la Seine et Marne un chiffre assez impressionnant : en Seine et Marne, alors vous me direz, ce n'est pas forcément représentatif de la Communauté d'Agglomération, mais ça donne une idée, vous avez 12 % du transport qui se fait en transport collectif, 60 % qui se fait en voiture individuelle. Le mouvement des gilets jaunes nous l'a rappelé très récemment, beaucoup de gens sont malheureusement esclaves de leurs voitures, en particulier dans nos territoires parce qu'ils ne sont pas suffisants et pas assez desservis par les transports en commun et on aurait aimé des efforts beaucoup plus importants sur les transports en commun, et c'est pour ça qu'on a soutenu le vœu de nos collègues sur la gratuité des transports – qu'on avait dans notre programme, d'ailleurs, aux Municipales, et dont on considère que c'est un des enjeux fondamentaux de nos sociétés si l'on veut vraiment sortir de cette prédominance de la voiture qui, de toute façon, même si l'on passe aux voitures électriques, sera dommageable pour l'environnement. Et puis, les pistes cyclables, l'effort est tellement infime par rapport à ce que

vous devriez faire. Il faudrait qu'une partie très importante des déplacements puisse aujourd'hui rebasculer vers les modes actifs (vélos, trottinettes, etc.). Ca fait maintenant quatre ans que vous avez été élu, enfin je ne sais pas lequel de vous deux mais vous êtes là tous les deux, ça fait cinq ans même, le temps passe vite, je ne m'en suis pas rendue compte, la preuve que ce n'était pas si désagréable que ça d'être là. Donc cinq ans que vous avez été élu, et le fait est que les pistes cyclables à Melun, bah voilà, on a une piste cyclable sur le pont qui est enfin arrivée. C'était genre Ouah, on a enfin une piste cyclable sur le pont ! Mais comme on ne sait pas où elle débouche ni d'où elle part, ce qu'on sait c'est qu'on risque de se faire renverser en arrivant au bout, donc on est tous un peu embêtés quand il s'agit de l'emprunter, non mais enfin, soyons sérieux. Et puis autre chose, c'est un modèle de développement, moi je vous l'ai déjà dit, je l'ai déjà dit plusieurs fois en Communauté d'Agglomération, et puisqu'on en parle ici, c'est important de le dire parce qu'il y a peu de public mais il y en a quand même, la Communauté d'Agglomération prend des décisions qui sont centrales dans leur existence. L'eau va bientôt devenir une compétence communautaire, les villes n'auront plus que la gestion de l'état civil si ça continue comme ça, donc les gens ont plutôt intérêt à s'intéresser à ce qui se passe dans cette Communauté d'Agglomération. Et le développement que vous avez mis en œuvre, qui se consacre essentiellement autour du pôle de Villaroche, parce que c'est ça que vous privilégiez, c'est ce pour quoi vous avez dépensé des sous, en achetant des terres agricoles, etc., ce mode de développement là. S'il vous plaît, moi je suis désolée, mais la salle résonne et il y a au moins dix personnes qui discutent, et ça, là, ce n'est pas possible. Moi, je vais attendre, vous savez j'ai tout mon temps.

Monsieur Mebarek : Bénédicte, franchement, c'est trop long. Claude intervient un quart d'heure, toi, un quart d'heure, c'est trop long.

Madame Monville De Cecco : Kadir, dès lors qu'il n'y a pas à juger des allocutions sur le temps qu'elles prennent mais sur leur contenu, réponds-moi sur le contenu si tu veux. Réponds-moi, effectivement, sur le modèle de développement vers lequel on va, où on ne protège pas les terrains agricoles et où on augmente l'urbanisation. Réponds-moi là-dessus. Moi je veux bien. Voilà. Donc je termine avec ça.

Monsieur Vogel : S'il vous plaît. Terminez. C'est bon ? Bon, ç fait une heure qu'on est sur cette délibération, donc il n'y a pas de réponse, je vais juste rétablir un certain nombre de choses. D'abord, par rapport au petit débat qu'il y a eu au début, je remercie Monsieur Thiaw pour ce qu'il fait, et ça s'inscrit tout à fait dans la politique de la Communauté d'Agglomération, et c'est tout à fait normal qu'il ait pu s'exprimer. Si Noël avait été là et qu'on avait parlé de l'organisme pour lequel il travaille, on lui aurait donné la parole aussi. Ensuite, vous avez fait deux observations, Monsieur Guyard, et juste pour rétablir, parce que je ne veux pas du tout faire de polémique, le CISPD, les 397 réunions, ce n'est pas 397 réunions du CISPD bien sûr. C'est, s'il vous plaît, des groupes opérationnels techniques, dans lesquels les élus ne figurent pas, qui se réunissent parce qu'il y a des dizaines de groupes. Le CISPD lui-même se réunit une fois par an, et vous êtes sur la liste. Vous serez convoqué à la prochaine au mois d'avril – suite à votre demande à la Communauté d'Agglomération, j'ai rétabli les choses. Ca c'est une chose. Ensuite, la sécurité des transports, au niveau de l'Agglo, ce n'est pas 100 000 euros mais 400 000 euros. C'est le lancement des opérations et c'est une somme qui permet non pas d'avoir une demi-voiture mais un équipage, et on est en train de former les personnels. Je viens de recruter ce matin le numéro deux de la police communautaire des transports. Voilà, ça c'est juste pour rétablir un certain nombre de choses.

Monsieur Guyard : Inaudible.

Monsieur Vogel : Vous avez parlé de 100 000, c'est 400 000, c'est quatre fois plus. Aucun rapport. Ce n'est pas une demi-voiture, c'est cinq agents actifs dans les transports. Ils sont en formation, donc on va monter en puissance et il y a une véritable politique des transports, donc il ne faut pas dire le contraire de tout. C'est le début, on va le faire progressivement. Je viens de recruter. De la même façon qu'il ne faut pas trop dire ce qui va bien, et je reconnaitrai les choses qu'il faut améliorer dans une minute, il ne faut pas non plus dire que ça va si mal que ça parce que ce n'est pas juste. Ensuite, par rapport à Monsieur Bourquard, vous avez parlé du manque d'ambition. Je vais juste vous répondre, globalement, que c'est 85 millions d'investissement que nous avons dépensé, que nous aurons dépensé à la fin du mandat, c'est-à-dire 25 millions de plus que sous le mandat précédent. On peut toujours mieux faire. Je tenais à préciser deux choses que vous avez citées : le campus universitaire. Ça ne se fait pas comme ça, un campus universitaire. On a essayé de le faire avec le département, souvenez-vous. Le bâtiment n'était pas aux normes, c'était 10 millions d'euros d'investissement. Si j'avais pu le faire, à ce moment-là, avec le Département, je l'aurais fait, mais finalement ils ont fait marche arrière. Les pistes cyclables. Vous avez dit qu'on faisait un truc de petits bouts, mais justement non c'est le contraire. Il y avait des petits bouts, je le reconnais. Le point de départ de ce que vous avez dit est juste. Mais justement, la Communauté d'Agglomération, notre mandat, a voté un schéma directeur pour ajouter des petits bouts aux petits bouts et faire des vraies pistes cyclables. D'ici la fin du mandat, on va encore ajouter 18 km pour que ça fasse un ensemble. Je suis tout à fait d'accord avec vous qu'à certains moments ce n'est pas assez, ça peut être dangereux, donc on a investi là-dedans. On peut toujours faire mieux, mais voilà où on en est. Globalement, c'était pour rétablir un peu les choses. Il n'y a pas de vote sur ce rapport-là, c'est juste une prise d'acte. Merci Henri pour ce tableau très complet.

Monsieur Bourquard : Juste une précision, ce n'est pas du tout une polémique.

Monsieur Vogel : Non, ça va, une heure ça suffit. Une heure, c'est tout. Alors dites en un mot ce que vous avez à dire par rapport à ce que je viens de dire.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, c'est par rapport à Monsieur Baytir Thiaw. Je précise bien que ce n'est pas sur le point du conflit d'intérêt, c'est sur la déontologie. Parce que moi, je considère qu'il a un Baytir Thiaw qui est un professionnel, et il y a un Baytir Thiaw qui est un élu municipal, et qu'il faut bien faire la différence entre les deux, sinon c'est le mettre dans une situation qui est mal aisée et vous voyez le résultat. Tout simplement, parce qu'il y a dans le public qui est enseignant à l'Université Inter Ages. On avait ça dans le programme de l'Agglomération, j'aurais pu, moi, tout aussi bien que Monsieur Mellier, lui donner la parole.

Monsieur Vogel : Non.

Monsieur Bourquard : Si, justement, c'est la même déontologie.

Monsieur Vogel : Non, écoutez, on ne peut pas donner la parole au public. La différence entre Monsieur Baytir Thiaw et la personne dont vous parlez, c'est que Monsieur Baytir Thiaw fait partie du Conseil Municipal. S'il a pu nous éclairer, tant mieux. Il n'y a pas de vote. Il n'y a pas d'impact politique par rapport à ce qu'il nous a dit. Il nous a éclairés sur un aspect très précis d'un rapport, et je suis content qu'il ait pu le faire. Je vous aurais donné la parole aussi si vous étiez en train de gérer quelque chose qui intéresse la Communauté d'Agglomération, il n'y a aucun problème. Et je crois que le débat est clos là-dessus. Voilà.

Le Conseil Municipal :

CONSTATE qu'un exemplaire du Rapport d'Activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été remis à chaque membre du Conseil Municipal et que le Compte Administratif 2017, annexé au Rapport d'Activités 2017, a lui été transmis à chaque Groupe du Conseil Municipal.

PREND ACTE du Rapport d'Activités de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année 2017 et de son Compte Administratif 2017.

27 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC MARCHES DE MELUN - ANNEE 2017

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Ca va être rapide, il s'agit de prendre acte, comme tous les ans, du compte-rendu financier de l'année 2017, de la société Lombard et Guérin, notre délégataire de service public des marchés de Melun.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Opposition ?

Madame Stentelaire : Il n'y a pas de vote, on prend acte seulement.

Monsieur Vogel : Prise d'acte. Mais Monsieur Bourquard veut dire quelque chose.

Monsieur Bourquard : Premier point, je reprends ce qui a été dit dans la commission. Le niveau comptable qui a été présenté, le compte d'exploitation, est complètement effarant, ne correspond à rien ; les élus qui sont intervenus lors de la commission ont eu raison. Ca ne correspond à rien, y compris avec des choses qui sont impensables, y compris une dotation en provision pour pertes et profits, ah ça c'est fabuleux ! Je ne savais pas qu'on faisait une dotation pour les profits. Mais comment peut-on accepter qu'une entreprise présente un tel compte de résultat qui ne correspond à aucune norme, c'est des inventions complètement effarantes et là-dessus je rejoins les élus qui sont intervenus lors de la commission. Ils ont eu totalement raison. L'autre point là-dessus, et là c'est plus sur la commission de service public. J'avais noté, effectivement, que l'Opposition y est normalement représentée, et c'est une bonne chose. Mais je rappelle aussi que la mission qui a été confiée par les électeurs aux conseillers municipaux, c'est d'assurer leur présence non seulement au Conseil Municipal, mais aussi dans les commissions auxquelles ils se sont inscrits. Le fait est que certains n'assument pas cette mission. Je comprends, effectivement, que les aléas de la vie amènent certains à s'éloigner de Melun ou à ne plus avoir les disponibilités qui leur permettent d'assurer ces missions. Certains, dans notre assemblée, tirent les conséquences et renoncent à assister à ces commissions. Là, ce n'est pas le cas. Je pose clairement la question : Monsieur le Maire, vous n'avez pas le pouvoir de démettre un conseiller parce qu'il est absent, mais par contre, vous avez le pouvoir de les démettre des commissions parce qu'ils sont totalement absents. Là-dessus, l'Opposition n'est plus représentée dans cette commission. Je vous demande de faire en sorte qu'elle soit à nouveau représentée, et ce, grâce aux moyens que la loi vous donne.

Monsieur Mellier : Concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux, la réflexion de Monsieur Bourquard est juste. Mais il appartient au leader du groupe, je ne sais

plus comment il s'appelle, le groupe socialiste effectivement, puisqu'il s'agit d'une personne qui a été désignée et qui n'est plus là depuis deux ou trois ans, mais je pense que pour des raisons purement politiques on ne lui a pas demandé de démissionner parce que je pense que celui ou celle qui est derrière ne devait pas plaire.

Monsieur Vogel : Peu importe, Ok. On ne va pas se mêler de ça.

Monsieur Mellier : Oui mais ça pose un problème, il a raison. C'est qu'aujourd'hui, l'Opposition n'est plus représentée.

Monsieur Bourquard : Je précise que je ne demande pas la démission de la conseillère municipale, je vous demande seulement de faire en sorte que l'Opposition soit à nouveau représentée dans cette commission.

Monsieur Vogel : Oui, mais ce n'est pas à nous de... Vous avez fait l'invit, l'Opposition n'est pas sourde, donc s'il trouve quelqu'un pour remplacer Madame Gaignard, ils le feront. Ok. Donc on n'a pas voté là.

Madame Stentelaire : Non, il n'y a pas besoin.

Monsieur Vogel : On passe à la délibération 28.

Madame Stentelaire : Oui, tout à fait.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport d'activités et du Compte-rendu financier, année 2017, produits par la société LOMBARD et GUERIN.

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

28 - TENUE EXCEPTIONNELLE DE DEUX MARCHES FORAINS MAIL GAILLARDON

Madame Stentelaire : Il s'agit d'autoriser la tenue du marché Gaillardon pour les lundis 24 et 31 décembre 2018, de 7h00 à 13h30. Ce sont les commerçants du marché qui ont formulé ce souhait, ceci afin de satisfaire la demande de leur clientèle à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la tenue du marché au Mail Gaillardon les lundis 24 et 31 décembre 2018, de 7h00 à 13h30.

DIT que les tarifs des droits de place applicables aux commerçants sont ceux fixés par la délibération n° 2018.09.42.180 du 27 septembre 2018.

PRECISE que l'organisation, la gestion et le nettoyage de ces deux marchés seront assurés par la société Lombard & Guérin, délégataire du service public des marchés forains, en vertu du contrat de concession conclu avec la Ville de Melun le 19 décembre 1972.

29 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR 2019

Madame Stentelaire : Comme tous les ans, depuis 2016, l'article L.3132-26 du Code du Travail confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an, au lieu de cinq auparavant. Pour l'année 2019, deux dates pour les soldes d'hiver et deux pour les soldes d'été sont proposées, ainsi que deux dates pour les braderies, une pour la rentrée des classes et cinq en décembre pour les fêtes de fin d'année. Il s'agit ici d'émettre un avis favorable sur ce calendrier.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Bah, on a toujours voté contre et on continuera à s'opposer à cette délibération pour la raison que si certains commerçants sont effectivement des indépendants qui décident seuls d'ouvrir le dimanche, un certain nombre d'autres sont des chaînes dans lesquelles les employés n'ont guère le choix que d'aller travailler le dimanche quand on le leur impose – des chaînes ou des grandes surfaces – et donc nous continuerons à nous opposer à ce travail le dimanche qui empêche la vie familiale et qui est souvent un travail contraint.

Monsieur Vogel : D'accord.

Madame Stentelaire : Je rappelle juste que c'est une proposition, mais ils n'ouvrent pas spécialement les douze dimanches, c'est un choix.

Monsieur Vogel : C'est votre position. D'accord. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des 12 dates d'ouvertures exceptionnelles pour 2019

- 13 janvier (soldes d'hiver)
- 20 janvier (2^{ème} dimanche des soldes d'hiver)
- 14 avril (braderie de printemps)
- 30 juin (soldes d'été)
- 7 juillet (2^{ème} dimanche des soldes d'été)
- 1^{er} septembre (rentrée scolaire)
- 22 septembre (braderie d'automne)
- 1^{er} décembre (fêtes de Noël)
- 8 décembre (fêtes de Noël)

15 décembre (fêtes de Noël)
22 décembre (fêtes de Noël)
29 décembre (fêtes de Noël)

EMET un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de détail proposé par le Maire pour 2019.

30 - CONVENTION DE RESERVATION DE 5 BERCEAUX PAR LA PREFECTURE DE REGION D'ILE DE FRANCE - AVENANT N°2 REVALORISATION 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mellier : Oui c'est très court là. Il s'agit simplement d'autoriser le Conseil à approuver les termes de l'avenant qui doit être signé entre la Ville de Melun et la Préfecture de Région Ile-de-France pour la réservation de cinq berceaux dans la crèche Les Dauphins. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ça date de 2009. Mais il faut réévaluer le coût. Il était aujourd'hui et depuis 2014 à 9 122, il passe à un peu plus de 10 000 euros, et ça va faire une recette pour la Ville de 50 288.95 euros au lieu de 47 894.25 euros.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de cet avenant à la convention définissant les modalités de réservation de berceaux conclue entre l'Etat et la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

31 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Au tableau des effectifs, donc, des postes à temps complet. Un poste pour l'embauche d'un adjoint au directeur de la Police Municipale, et trois postes sont la conséquence de réussites de concours d'agents qui appartiennent déjà aux services. Ensuite, en ce qui concerne le Conservatoire de Musique et de Danse, les deux premières lignes correspondent à des modifications d'horaires pour compenser des départs d'agents du conservatoire de Vaux le Pénil, et les deux dernières sont les conséquences de réussite aux concours. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer à temps complet au tableau des effectifs un emploi :

- De Chef de service de police municipale pour pourvoir un poste d'adjoint au directeur de la police municipale ;

- De Technicien principal de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer un agent sur ce grade à la suite d'une réussite au concours ;
- D'Educateur des activités physiques et sportives afin de pouvoir nommer un agent sur ce grade à la suite d'une réussite au concours ;
- De conseiller des activités physiques et sportives afin de pouvoir nommer un agent sur ce grade à la suite d'une réussite au concours ;

DECIDE pour pourvoir aux besoins du conservatoire de musique et de danse, de créer au tableau des effectifs :

- Deux emplois d'assistants d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 6h hebdomadaires ;
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 5h30 hebdomadaires ;
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour une quotité de travail de 3h30 hebdomadaires afin de pouvoir nommer un agent sur ce grade à la suite d'une réussite concours ;
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour une quotité de travail de 9 heures hebdomadaires afin de pouvoir nommer un agent sur ce grade à la suite d'une réussite concours.

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019, chapitre 012.

32 - PERSONNEL TERRITORIAL - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Des emplois sont vacants, donc il convient de les supprimer : 20 postes d'agents techniques à temps complet, 29 emplois sont inoccupés ; 1 emploi d'attaché principal à temps complet, 2 sont inoccupés ; 3 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, 5 inoccupés ; 1 emploi d'éducateur principal de 1^{ère} classe à temps complet, 2 inoccupés. Opposition ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Deux points sur cette délibération. Le premier, mais vous avez certainement l'habitude. C'est que vous nous dites que le Comité Technique a pris position, mais on aimerait savoir quelle est cette position. Est-ce que sur ces suppressions d'emplois, les syndicats ont dit ben bravo tant mieux ? Je m'inquiète là que les syndicats puissent ne pas réagir. La deuxième question, c'est sur les ATSEM. Monsieur le Maire, vous nous avez souvent répété que l'on vous accusait de favoriser surtout les emplois de la Police Municipale alors que vous aviez une politique éducative importante. Moi-même, je vous ai toujours dit qu'il est absolument nécessaire, qu'au niveau de la maternelle, on mette beaucoup de moyens

parce que c'est le niveau de la sociabilisation des enfants. Là, je vois 3 postes d'ATSEM de supprimés, donc je voudrais savoir à Melun quel est le taux d'encadrement des classes de maternelle par des ATSEM, c'est-à-dire combien d'ATSEM par classe ?

Monsieur Vogel : Sur les deux questions, le Comité Technique a donné un avis favorable, d'accord ? Ensuite, sur la deuxième question, on ne supprime aucun emploi puisqu'il y en a 5 qui sont inoccupés. On en enlève 3 de la liste parce qu'on en a encore 2 en réserve après. Il n'y a pas de suppression d'emplois d'ATSEM. Ce sont des emplois inoccupés, qui ne servent pas, donc on ne va pas avoir une liste d'emplois inoccupés. On fait du toilettage de liste.

Monsieur Bourquard : Alors, est-ce que ce sont des emplois qui n'ont jamais été pourvus ? Ou ce sont des emplois qui ont été à un moment pourvus puis supprimés ?

Monsieur Mellier : Sur les ATSEM, je peux dire un mot. Il n'y a jamais eu d'emplois d'ATSEM de supprimés, les emplois sont normés. Je vais le répéter, je vous l'ai déjà dit en commission, Monsieur Bourquard, mais je le répète pour tout le Conseil. Il y a 1 ATSEM pour deux classes. Lorsqu'il y a 9 classes, on ne coupe pas une ATSEM en deux, donc il y a 5 ATSEM. Voilà, c'est comme ça. Et dans la classe qu'on a ouvert pour la très petite section de maternelle, on a mis une ATSEM pour la totalité des 20 enfants parce que là c'était nécessaire et on a amélioré le taux. On est dans la norme totale des ATSEM aujourd'hui.

Monsieur Vogel : En fait, Monsieur Bourquard, c'est pour suivre l'évolution de carrière de nos agents. Quand un ATSEM de 2ème classe passe ATSEM de 1ère classe, on a un poste libre de 2ème classe. S'il y en a encore d'autres, on en supprime parce que ce n'est pas la peine de les laisser ouverts. L'ATSEM en question est en 1ère classe où on l'a affecté, ou un poste a été créé en 1ère classe. C'est de la gestion des effectifs, sans impact sur notre population.

Monsieur Bourquard : Et l'existence de ces postes ne serait-elle pas une opportunité pour les pourvoir et augmenter l'encadrement ?

Monsieur Vogel : Si les besoins existent, oui. Et si les moyens financiers existent. On peut toujours faire mieux, je suis d'accord avec vous. Est-ce qu'on a voté là-dessus ou pas ? Non pas encore. Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Je vais quand même vous poser une question, parce qu'on peut quand même un peu douter de ce que vous dites.

Monsieur Vogel : Ah non, là, il ne faut pas douter de ce que je dis.

Madame Monville De Cecco : Ce qui serait intéressant, c'est d'avoir l'évolution de ces emplois sur la Ville pendant un certain temps. Parce que, quand on observe le budget, la masse salariale de la Ville ne diminue pas alors même qu'il y a un nombre de postes qui diminue sauf, et on le sait, dans la Police Municipale. Donc on aimerait bien avoir un tableau, un graphique, qui nous dise le nombre d'emplois, ça nous permettrait de nous rendre compte de ces emplois sur la Ville.

Monsieur Vogel : Dans les services à la population, il n'y a aucune suppression d'emploi. Aucune, zéro. Donc il n'y a aucun problème.

Monsieur Mellier : C'est...

Monsieur Vogel : Non, s'il te plaît. Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : A propos d'ATSEM, je ne peux pas m'empêcher ce soir de vous faire part du témoignage. L'autre jour, au rond-point de l'Europe, j'ai été interpellé par des gilets jaunes qui limitaient la circulation, et parmi ces gilets jaunes, une ATSEM justement qui me décrivait sa situation, les mois qu'elle n'arrivait pas à boucler et la difficulté dans laquelle elle vivait. A l'heure où notre gouvernement a appelé les entreprises à faire un geste envers leurs salariés, je pose ici la question : est-ce que la Mairie de Melun a prévu de récompenser ses salariés d'une prime exceptionnelle en regard du contexte politique de cette période ?

Monsieur Vogel : On est conscient qu'il y a des petits salaires dans cette mairie, donc on va faire des efforts de revalorisation des petits salaires, et il y aura aussi la prime de fin d'année. Mais on est conscients que, dans nos agents, quand je prends le bas de la liste, évidemment que c'est difficile. Et ce n'est d'ailleurs pas propre à Melun, c'est général. Et l'ambiance générale du pays le prouve. Il y a des personnes qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois comme vous dites. C'est un problème national. Il faut voter, on n'a pas voté sur la suppression dans la liste. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs :

- 20 emplois d'Adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'Attaché principal à temps complet
- 3 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'Educateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

33 - MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DANS LA COMMUNE

Monsieur Vogel : C'est une application règlementaire, parce que le Compte Personnel de Formation remplace le DIF – c'était le Droit Individuel à la Formation – et ça permet à nos agents d'accéder à des qualifications et de développer des compétences dans le cadre de projets professionnels. La Ville souhaite allouer chaque année 15 % de son budget de formation, hors budget spécifique de formation des policiers municipaux, au financement donc de ce Compte Personnel de Formation. Dans le respect du cadre légal une procédure du traitement des demandes des agents, l'instauration d'une commission dédiée est mise en place. Des critères de priorité pour la détermination des actions de formation financées sont mis en place. Une valeur monétaire est attribuée aux heures du Compte Personnel de Formation pour fixer un plafond de dépenses différencié des actions de formation. Il est précisé que nous finançons uniquement les frais pédagogiques de l'action de formation et nous demandons le remboursement intégral des frais de l'action de formation d'un agent qui,

sans motivation, aurait manqué d'assiduité. On met en œuvre le cadre réglementaire qui nous est proposé. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : C'est à nouveau une demande d'information. En début de mandat, nous avons reçu un courrier de la Ville nous informant que les conseillers municipaux pouvaient relever du CPF. Est-ce que cette délibération concerne aussi les élus, ou est-ce qu'elle est limitée uniquement aux agents ?

Monsieur Vogel : Non, cela ne concerne que les agents.

Monsieur Bourquard : Donc, on reste sur l'ancien système pour les élus ?

Monsieur Vogel : Pour les élus ça marche comment ? On va vous dire. C'est toujours le DIF. Le remplacement du DIF ne concerne que les agents, pas les élus. Pour les élus, c'est toujours la réglementation ancienne du DIF.

Monsieur Bourquard : Mais le DIF n'existe plus, plus du tout dans le privé.

Monsieur Vogel : Mais on n'est pas dans le privé, on est dans le public.

Monsieur Bourquard : Je dis privé, mais même dans le public. Le DIF a été remplacé par le CPF.

Monsieur Vogel : Non. La directrice de Ressources Humaines me répond que non. Vous vous expliquerez avec elle, et un de vous deux aura raison, mais je pense que c'est elle. Pour le moment, le DIF existe toujours pour les élus, mais pas pour les personnels. Voilà. Alors, il faut qu'on vote là-dessus. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer chaque année 15 % du budget de formation (hors budget spécifique de formation des Policiers Municipaux) au financement des heures du CPF ;

DECIDE pour répondre de manière équitable et objective aux demandes formulées par les agents, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement :

- La mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'une procédure de traitement des demandes des agents avec l'instauration d'une Commission d'instruction dédiée composée d'un élu, d'un référent RH, d'un représentant du personnel membre du Comité Technique, d'un chef de service, d'un représentant du personnel membre de la Commission Administrative Paritaire ;

- L'instauration des critères de priorité suivants pour la détermination des actions de formation à financer :

✓ Priorité 1 : action de formation en lien avec la prévention des situations d'inaptitude physique à l'exercice des missions ;

- ✓ Priorité 2 : action de formation visant à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales
 - ✓ Priorité 3 : action de formation visant à préparer des concours ou des examens professionnels
 - ✓ Priorité 4 : action de formation visant à développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle
 - ✓ Priorité 5 : action visant à accompagner une démarche de validation des acquis de l'expérience professionnelle
- La fixation d'une valeur monétaire aux heures du CPF de l'ordre de 17 euros par heure.
 - La fixation d'un plafond de dépense différencié de l'action de formation établi comme suit :
 - ✓ 2 550 euros pour les agents dont le crédit CPF est limité à 150 heures au maximum ;
 - ✓ 3 500 euros pour les agents dont le crédit CPF est supérieur à la limite des 150 heures (agents à faible qualification, agents dont le projet de formation vise à prévenir une situation d'inaptitude).
 - Le financement des frais pédagogiques de l'action de formation à l'exclusion de tous les autres frais (frais de déplacement, de restauration, d'hébergement...).
 - Le remboursement intégral à la Collectivité du coût de la formation par l'agent qui, sans motif valable, a manqué d'assiduité.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019, chapitres 011 et 012.

34 - PERSONNEL TERRITORIAL - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LA FILIERE TECHNIQUE

Monsieur Vogel : Les délibérations 34 à 38 concerne la mise en œuvre du RIFSEEP, le fameux régime indemnitaire dont vous avez déjà entendu parler. Cela implique toute une série d'ajustements, et chaque ajustement doit faire l'objet d'une délibération distincte. Les changements se font filière par filière. Cette délibération concerne donc la filière technique. La présente délibération abroge et remplace les délibérations précédentes relatives aux régimes indemnitaires applicables au grade d'adjoint technique. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Comment est-ce qu'on mesure l'engagement professionnel ?

Monsieur Olivier : Dans l'immédiat, là, ce sont des délibérations qui servent juste à régulariser la situation et qui ne modifient pas du tout le régime indemnitaire. On est en train

de travailler avec les services, avec les syndicats sur le RIFSEEP effectivement – les critères, les quotations, l'estimation du mérite, etc. -- mais ce n'est pas, pour le moment, abouti. Là, c'est juste pour effacer les anciennes indemnités qui existaient et les rebaptiser, sans effet sur le montant du régime indemnitaire, ni sur l'évaluation de l'engagement et du mérite professionnel.

Monsieur Vogel : D'accord. Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors, vous nous demandez de voter sur un principe. Un principe qui va introduire quand même un rapport de subordination dans la Fonction Publique entre le donneur de travail et le fonctionnaire, j'en ai parlé tout à l'heure, ce qui était a priori exclu du statut de la Fonction Publique. Et en plus vous nous dites « on n'a pas les critères à partir desquels on évaluera l'engagement professionnel de l'agent ». Evidemment, on votera contre, parce que ça veut dire que demain...

Monsieur Vogel : Est-ce que je peux apporter une précision simplement par rapport à ce que vous venez de dire ? Ici, on vote le cadre légal, l'application de la loi. Mais nous allons arriver dans un second temps devant le Conseil Municipal pour voter sur les critères. Et ce que vous dites se rapporte plutôt au vote des critères. Et ces critères, il faut qu'on les discute avant avec nos personnels eux-mêmes. Là, pour l'instant, on substitue un cadre indemnitaire nouveau au cadre ancien sans rien changer au contenu, et on doit le faire par filière.

Madame Monville De Cecco : On votera contre quand même, parce qu'on est contre le principe. Mais ça ne nous empêchera pas de discuter de sa mise en application.

Monsieur Vogel : Vous êtes contre d'abord, et vous discutez près. Ce serait mieux de discuter d'abord, et éventuellement après être pour ou contre, mais bon il y a deux méthodes. J'ai compris, et on rediscutera des critères ensemble à ce moment-là. On ne donnera pas la parole à Henri, et on le fera directement, parce qu'il faut qu'on le fasse pour tous les critères donc ça c'est un truc d'une heure. OK ; Premier vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 5 voix contre et 28 voix pour, le Conseil Municipal :

DIT que le nouveau régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints techniques sera instauré au 1^{er} janvier 2019 et remplacera les régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.

DIT que pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, deux groupes de fonctions sont retenus en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions :

Groupe	Critères d'attribution
Groupe 1	Responsable de service Adjoint au responsable de service Chef d'équipe Chargé de mission, coordonnateur technique ou administratif Agents d'exécution qualifiés du patrimoine bâti, de la propreté urbaine, des espaces verts, du service fêtes et cérémonies

	Agents polyvalents de réfectoire et de cuisine Régisseur technique Opérateur projectionniste Gardien de gymnase, gardien de groupe scolaire Magasinier Agents d'entretien
Groupe 2	Agents non qualifiés du patrimoine bâti, de propreté urbaine, des espaces verts, du service fêtes et cérémonie Opérateur projectionniste Gardien de gymnase, gardien de groupe scolaire Magasinier Agents d'entretien Agents polyvalents de réfectoire et de cuisine ATSEM sans qualification

DIT que, par application des dispositions l'arrêté du 16 juin 2017, les plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Plafond annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
Groupe 1	11 340 euros
Groupe 2	10 800 euros

DIT que, pour les Agents bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service, les plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Plafond annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
Groupe 1	7 090 euros
Groupe 2	6 750 euros

DIT que les montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Montant maximal du complément indemnitaire
Groupe 1	1 260 euros
Groupe 2	1 200 euros

DIT que les montants ci-dessus sont fixés par Arrêté Ministériel et sont susceptibles d'évolution.

DIT que les montants de base sont établis pour les Agents exerçant leurs fonctions à temps complet, qu'ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les Agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

DIT que ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

DIT que la part fonctionnelle mensuelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les Agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

DIT que cette part fonctionnelle sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

DIT que la part annuelle liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir est rattachée à l'entretien d'évaluation.

DIT qu'il sera appliqué aux Agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 % à 100 %, lequel sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.

DIT que l'Autorité Territoriale pourra, au vu de la gravité des faits commis par un Agent dans l'exercice de ses fonctions et des dysfonctionnements engendrés sur la bonne marche du service, réduire, suspendre ou supprimer temporairement la part indemnitaire mensuelle liée aux fonctions exercées.

DIT que les régimes indemnitaires correspondant au cadre d'emplois sont abolis.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

35 - PERSONNEL TERRITORIAL - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LA FILIERE CULTURELLE

Monsieur Vogel : C'est la même chose, pour la filière culturelle. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 5 voix contre et 28 voix pour, le Conseil Municipal :

DIT que le nouveau Régime Indemnitaire du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine sera instauré au 1^{er} janvier 2019 et remplacera les régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.

DIT qu'il sera versé aux Agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

DIT que pour le cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine, deux groupe de fonction sont retenus en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions :

Groupe	Critères d'attribution
Groupe 1	Responsable de service

	Adjoint au responsable de service Chef d'équipe Chargé de mission, coordonnateur technique ou administratif Médiateur culturel
Groupe 2	Médiateur culturel Chargé de service public

DIT que, par application des dispositions l'arrêté du 30 décembre 2016, les plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Plafond annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
Groupe 1	11 340 euros
Groupe 2	10 800 euros

DIT que, pour les Agents bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service, les plafonds annuels afférents aux groupes de fonctions sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Plafond annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
Groupe 1	7 090 euros
Groupe 2	6 750 euros

DIT que les montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir sont fixés ainsi qu'il suit :

Groupe de fonctions	Montant maximal du complément indemnitaire
Groupe 1	1 260 euros
Groupe 2	1 200 euros

DIT que les montants ci-dessus sont fixés par Arrêté Ministériel et sont susceptibles d'évolution.

DIT que les montants de base sont établis pour les Agents exerçant leurs fonctions à temps complet, qu'ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les Agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

DIT que ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

DIT que la part fonctionnelle mensuelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les Agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

DIT que cette part fonctionnelle sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

DIT que la part annuelle liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir est rattachée à l'entretien d'évaluation.

DIT qu'il sera appliqué aux Agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 % à 100 %, lequel sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.

DIT que l'Autorité Territoriale pourra, au vu de la gravité des faits commis par un Agent dans l'exercice de ses fonctions et des dysfonctionnements engendrés sur la bonne marche du service, réduire, suspendre ou supprimer temporairement la part indemnitaire mensuelle liée aux fonctions exercées.

DIT que les régimes indemnitaires correspondant au cadre d'emplois sont abolis.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

36 - PERSONNEL TERRITORIAL - INSTAURATION D'UNE INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

Monsieur Vogel : Ca, c'est pour nous mettre dans les clous de la législation aussi, puisque la législation en vigueur autorise le versement d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit, pour rémunérer les agents qui assurent totalement ou partiellement leur service habituel entre 21 heures et 6 heures, dans le cadre de la durée réglementaire du travail. Le taux horaire de l'indemnité pour travail normal de nuit est fixé à 0,17 euro. Il peut être porté au taux horaire de 0,80 euro pour les agents effectuant un travail intensif défini comme une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance. Tout ça, ce sont les termes de la loi, c'est pour nous mettre en accord avec le texte. Opposition ? Bon, là ils discutent.

Monsieur Guyard : C'est juste les chiffres. 0.17 et 0.80 euro, c'est tellement peu que...

Monsieur Vogel : Oui, ben. Allez, on y va. Opposition ? Abstention ? OK. C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'instauration d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de la Collectivité.

FIXE le taux de cette indemnité conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ABROGE toute délibération antérieure relative à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019 chapitre 012.

37 - PERSONNEL TERRITORIAL - INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES

Monsieur Vogel : La législation en vigueur autorise le versement d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels. Pour en bénéficier, les agents doivent effectuer leur service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail. Le montant est cette fois-ci de 0,74 euros par heure de travail effectif. Opposition ?

Madame Monville De Cecco : Non, j'ai une question.

Monsieur Vogel : Oui, allez-y.

Madame Monville De Cecco : Je ne connais pas le régime pour la Fonction Publique, mais ça me paraît très peu, et pour le travail de nuit, et pour les dimanches. Alors, je sais que la loi a beaucoup régressé, malheureusement, et qu'avant, quand on travaillait le dimanche ou la nuit, la rémunération était nettement plus avantageuse que maintenant, mais je m'étonne de la faiblesse des montants.

Monsieur Vogel : C'est en 1992 le vote de la loi. C'était Pierre Bérégovoy. Voilà. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'instauration d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.

FIXE le montant de cette indemnité au taux horaire fixé par la législation en vigueur.

ABROGE toute délibération antérieure relative à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019 chapitre 012.

38 - PERSONNEL TERRITORIAL - INSTAURATION D'INDEMNITES SPECIFIQUES POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS

Monsieur Vogel : Là, ça concerne des agents de la collectivité (titulaires, stagiaires et contractuels) chargés d'effectuer des travaux comportant des risques ou des inconvénients. C'est une généralisation de la loi puisque, en ce qui concerne les agents des services techniques, ils sont d'ores et déjà intégrés au RIFSEEP si j'ai bien compris. Voilà. Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui, je pense que c'est toujours difficile d'interpréter la loi telle qu'elle est présentée parce que, la troisième catégorie par exemple, travaux inconvénients, c'est quoi un travail inconvénient ? Travailler avec un chef qui est un peu caractériel, c'est inconvénient je dirais.

Monsieur Vogel : Non, ce n'est pas travailler avec un chef qui ne vous plait pas.

Monsieur Bourquard : Travailler avec quelqu'un qui mange des chips toute la journée, c'est inconfortable.

Monsieur Vogel : Vous, vous auriez la prime à tous les coups.

Monsieur Bourquard : Oui, tout à fait. Je la réclamerais. Mais je prends un autre exemple.

Monsieur Mellier : J'avais un doute sur ma mémoire, mais Céline vient de me le confirmer, il y a un arrêté qui définit tout. Il n'y a qu'à le lire et l'appliquer, c'est bête et méchant.

Monsieur Bourquard : Je prends un exemple qui est assez courant. Travaux salissants. On va considérer qu'une personne qui travaille dans l'administration ne fait pas un travail salissant. Mais il suffit qu'elle change le toner de la photocopieuse, ça devient extrêmement salissant, voire dangereux pour la santé.

Monsieur Vogel : Je sens que vous discuteriez et vous l'auriez la prime, quel que soit le travail. OK. Donc on vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE, par référence au dispositif juridique appliqué dans la Fonction Publique d'Etat, l'instauration d'indemnités pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité.

FIXE le taux de ces indemnités spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

ABROGE toute délibération antérieure relative aux indemnités spécifiques pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019 chapitre 012.

39 - PERSONNEL TERRITORIAL - INSTAURATION D'UNE INDEMNITE DE PANIER

Monsieur Vogel : Instauration d'une indemnité de panier. Tiens, est-ce que vous l'auriez celle-là, Monsieur Bourquard ? Il s'agit de mettre en place une indemnité de panier repas, mais pas nécessairement avec des produits bio, pour les agents travailleurs de nuit légalement éligibles, à savoir les fonctions de veilleur de nuit ou de gardien ; les fonctions de surveillance et de contrôle des équipements et des bâtiments de la collectivité ; des fonctions au sein de services et de structures assurant la sécurité, la continuité du fonctionnement, la disponibilité et l'exploitation d'infrastructures techniques. Normalement, vous n'y êtes pas, là. Oui, Madame Monville De Cecco, Monsieur Guyard.

Madame Monville De Cecco : Elle a été instaurée récemment, ou elle n'existait pas ?

Monsieur Vogel : Henri ? 1973. 1973, vous n'étiez pas née.

Madame Monville De Cecco : Non mais ce n'est pas ça. Ma question a du sens, j'ai la phrase devant moi, je sais lire que c'est conformément au décret numéro tant de 1973. Mais je m'étonne qu'on vote une délibération maintenant. Est-ce à dire que nous la mettons en œuvre maintenant ? Ou bien on a redéfini le montant ? Enfin, qu'est-ce qui explique que ça arrive maintenant et que ce ne soit pas arrivé avant ? Et j'espère que le montant a été revalorisé par rapport à 1973.

Monsieur Vogel : Oui, le montant est celui qui s'applique aujourd'hui. Nous n'avions pas voté de délibération qui prévoyait l'augmentation ou le versement de ces primes, vous avez tout à fait raison. On se cadre avec tous les textes, on toilette tout ça, on met de l'ordre. Monsieur Guyard, allez-y.

Monsieur Guyard : La note de présentation est bien faite et nous apporte la réponse : « Le taux de cette indemnité est fixé par l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999. Il s'élève à la somme de 1,97 euros par nuit ». Alors, je ne sais pas ce qu'on pouvait, en décembre 1999, mettre dans le panier pour 1.97 euro, mais force est de constater qu'à l'aube de 2019, avec 1.97 euro, le panier ne va pas être bien riche et nos travailleurs risquent de souffrir de la faim la nuit.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Je n'ai rien à ajouter à ça. On vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE, par référence au dispositif juridique appliqué dans la fonction publique d'Etat, l'instauration d'une indemnité de panier au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels, exerçant :

- Les fonctions de veilleur de nuit ou de gardien ;
- Les fonctions de surveillance et de contrôle des équipements et des bâtiments ;
- Les fonctions au sein de services et de structures assurant la sécurité, la continuité du fonctionnement, la disponibilité et l'exploitation d'infrastructures techniques.

FIXE le taux de cette indemnité de panier à 1, 97 euro par nuit.

ABROGE toute délibération antérieure relative à l'indemnité de panier.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2019 chapitre 012.

40 - PERSONNEL TERRITORIAL - GRATIFICATION DE STAGE

Monsieur Vogel : Cela concerne les élèves et des étudiants dont le cursus comporte une période de formation en milieu professionnel ou un stage obligatoires. Selon les dispositions du code de l'éducation (article L 124-1 et suivants), cette période de stage ou de formation en milieu professionnel doit être gratifiée si elle est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire ou universitaire. Jusqu'à présent, la gratification était établie selon un montant, ce qui nous obligeait à prendre une nouvelle délibération chaque année. Maintenant, elle serait fixée selon un critère : le montant de la gratification de stage est fixé au niveau

minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Donc on ne serait plus obligés de voter à chaque fois, ce serait automatique. Opposition ? Monsieur Bourquard, c'est une question ?

Monsieur Bourquard : Oui. Habituellement, vis-à-vis des stagiaires dans le secteur privé, habituellement, on applique la même règle, mais on ajoute la participation transport soit à 50 %, soit à 100 % si on est généreux. Est-ce que la Ville participe au Navigo ?

Monsieur Vogel : 50 %, comme pour les agents.

Monsieur Bourquard : Je vous proposerais bien dans le budget de passer à 100 %, ce serait bien.

Monsieur Vogel : On va déjà commencer à 50. Sinon, il va encore falloir augmenter les impôts et vous seriez contre. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci beaucoup.

Monsieur Mebarek : Non, non, non. Il y a un additif.

Monsieur Vogel : Elle est où la 41 ? Ah, c'est Kadir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la gratification des stagiaires au niveau minimal fixé par la réglementation en vigueur ;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019 chapitre 012 ;

ABROGE toute délibération antérieure relative à la gratification des stagiaires.

41 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018 - DPV - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur Mebarek : Alors ça, c'est le cadeau de Noël de l'Etat qui est tombé ce matin, puisque la Préfecture nous a proposé d'ajouter à la DPV une subvention complémentaire de 100 000 euros. C'est donc une nouvelle opération qui vient s'ajouter aux 10 opérations qui avaient été initialement proposées, pour un montant de 931 000 euros. Il est donc proposé d'approuver la dotation de 100 000 euros de plus qui viendront financer l'implantation de deux classes supplémentaires à Decourbe, des préfa, ça les portera à 4 et qui permettra de répondre aux besoins de ce quartier en particulier. Et sachant que ça, c'est dans l'attente des travaux d'extension de l'école Decourbe qui interviendront à l'horizon de trois ans.

Monsieur Vogel : Et là, nous pouvons remercier l'Etat, que souvent on critique. Et c'est l'Etat lui-même qui nous a proposé de nous affecter cette somme supplémentaire. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci. Bonnes fêtes de fin d'année !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme complémentaire ci-dessous présenté au titre des opérations d'investissement 2018 éligibles à la DPV prévues par la délibération du Conseil Municipal n°2018.06.23.109 du 20 Juin 2018 :

Extension École DECOURBE, 2 classes supplémentaires :

Coût hors taxe : 264 550 €

DPV sollicitée : 100 000 € soit 37.80 %

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion Sociale

DPV 2018 complémentaire sollicitée : 100 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018 et à signer un avenant à la convention initiale.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.